



# RAPPORT ANNUEL DU **DELEGATAIRE**



**Service de l'Eau Potable  
Communauté d'Agglomérations  
du Centre de la Martinique  
AEP DE LA VILLE DE  
SCHOELCHER  
Exercice 2012**



Ce document a été :

	Nom et fonction	Date	Visa
Etabli par	José MIRE - Responsable Exploitation /Travaux	27 MAI 2013	
Vérifié par	Silvio ANDREBE – Ingénieur Exploitation	27 MAI 2013	
Approuvé par	Fabrice HAZARD – Directeur Général	27 MAI 2013	

#### Liste de diffusion :

- Monsieur le Président de la CACEM
- Monsieur le Président d'ODYSSI
- Monsieur le Maire de SCHŒLCHER

## Sommaire

	Pages
<b>PREAMBULE .....</b>	<b>5</b>
<b>LA SYNTHESE DE L'EXERCICE .....</b>	<b>7</b>
<b>LES CHIFFRES CLES .....</b>	<b>7</b>
<b>LES FAITS MARQUANTS .....</b>	<b>8</b>
<b>NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION .....</b>	<b>10</b>
<b>SUR LES INSTALLATIONS .....</b>	<b>10</b>
<b>SUR LE RESEAU .....</b>	<b>11</b>
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>12</b>
<b>LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE » .....</b>	<b>13</b>
<b>LES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES FP2E .....</b>	<b>17</b>
<b>L'ORGANISATION DE SAUR .....</b>	<b>21</b>
<b>PRESENTATION DE LA SOCIETE .....</b>	<b>21</b>
<b>LE PERSONNEL .....</b>	<b>22</b>
<b>LES MOYENS .....</b>	<b>24</b>
<b>L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE .....</b>	<b>28</b>
<b>LE CONTRAT .....</b>	<b>30</b>
<b>LES INTERVENANTS .....</b>	<b>30</b>
<b>LE CONTRAT .....</b>	<b>31</b>
<b>VIE DU CONTRAT .....</b>	<b>31</b>
<b>ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES .....</b>	<b>32</b>
<b>LA GESTION CLIENTELE .....</b>	<b>34</b>
<b>NOMBRE DE BRANCHEMENTS .....</b>	<b>34</b>
<b>NOMBRE DE CONTRATS – ABONNES .....</b>	<b>34</b>
<b>NOMBRE DE CLIENTS .....</b>	<b>35</b>
<b>LES VOLUMES COMPTABILISES .....</b>	<b>35</b>
<b>ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS .....</b>	<b>36</b>
<b>LES INDICATEURS DU SERVICE .....</b>	<b>37</b>
<b>LE PRIX DE L'EAU .....</b>	<b>38</b>
<b>SITE INTERNET SAUR .....</b>	<b>40</b>
<b>LE PATRIMOINE DU SERVICE .....</b>	<b>42</b>
<b>LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>42</b>
<b>LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU .....</b>	<b>43</b>

	Pages
<b>LES OUVRAGES DE STOCKAGE .....</b>	<b>44</b>
<b>LE RESEAU .....</b>	<b>45</b>
<b>LE PATRIMOINE IMMOBILIER .....</b>	<b>47</b>
<b>LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE .....</b>	<b>47</b>
<b>LES BIENS DE REPRISE .....</b>	<b>48</b>
 <b>BILAN DE L'ACTIVITE .....</b>	 <b>50</b>
 <b>LES VOLUMES D'EAU .....</b>	 <b>50</b>
<b>L'ENERGIE ELECTRIQUE.....</b>	<b>56</b>
 <b>LA QUALITE DU PRODUIT .....</b>	 <b>59</b>
 <b>L'EAU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION.....</b>	 <b>59</b>
 <b>LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR .....</b>	 <b>60</b>
 <b>MAINTENANCE DU PATRIMOINE.....</b>	 <b>60</b>
<b>TACHES D'EXPLOITATION.....</b>	<b>74</b>
 <b>LES TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE.....</b>	 <b>77</b>
 <b>SUR LES STATIONS.....</b>	 <b>77</b>
<b>SUR LE RESEAU .....</b>	<b>78</b>
 <b>COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE) .....</b>	 <b>85</b>
 <b>LE CARE.....</b>	 <b>85</b>
<b>METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE .....</b>	<b>86</b>
 <b>SPECIMENS DE FACTURES .....</b>	 <b>91</b>
 <b>SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-675.....</b>	 <b>91</b>
 <b>GLOSSAIRE .....</b>	 <b>93</b>
 <b>ANNEXES .....</b>	 <b>96</b>
 <b>DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE .....</b>	 <b>97</b>
<b>LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....</b>	<b>100</b>

## PREAMBULE

Le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005, publié au Journal officiel du 18 mars 2005, après avis du Conseil d'Etat, est relatif au Rapport Annuel du Déléguétaire d'un service public local. Le SPDE (Syndicat Professionnel des Entreprises des Services d'Eau, devenu depuis Juillet 2006 la FP2E, Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) a publié le 31 janvier 2006, une circulaire précisant à ses adhérents le cadre pour la présentation de leurs rapports annuels.

Le décret comprend 3 chapitres :

Le premier traite des données comptables.

Le deuxième concerne l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de performance, dont la liste a été publiée dans le décret n° 2007-675 du 02 mai 2007 et qui est applicable à compter de l'exercice 2008.

Le troisième concerne les annexes.

Le premier chapitre comprend 8 alinéas.

**L'alinéa a)** demande l'établissement d'un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation, le CARE. Le cadre de ce CARE a été élaboré par la FP2E et s'applique pour l'ensemble de ses entreprises adhérentes. Le CARE figure en fin de notre Rapport Annuel du Déléguétaire.

**L'alinéa b)** précise l'établissement d'une note de présentation des méthodes de calculs économiques annuels et pluriannuels, retenus pour l'établissement du CARE. Les éléments correspondants sont repris à la suite du CARE.

**L'alinéa c)** traite des variations du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au déléguétaire, ou du fait d'un investissement concessif du déléguétaire.

**L'alinéa d)** concerne les biens nécessaires à l'exploitation du service. On y trouve d'une manière générale les installations de production, de traitement, de distribution. On y trouve également le parc compteur et le détail des branchements. On y trouve enfin le réseau et les différentes installations sur le réseau.

Le détail des biens nécessaires à l'exploitation du service, équipement par équipement, est présenté dans le rapport.

Certains équipements ou certaines installations ne sont plus conformes aux normes environnementales ou aux normes de sécurité en vigueur et des mises en conformité doivent être opérées. Ces non-conformités sont identifiées et présentées dans le rapport.

**L'alinéa e)** concerne les travaux réalisés dans le cadre de programme contractuel de renouvellement ou de fonds contractuel de renouvellement. Il concerne également les programmes de premier investissement, c'est-à-dire, les éventuels engagements pris par le déléguétaire à l'origine du contrat. La méthode de calcul utilisée pour calculer la charge financière associée à ces fonds et à ces programmes est présentée.

**L'alinéa f)** fait référence aux travaux réalisés dans le cadre d'une garantie de renouvellement.

**L'alinéa g)** demande le détail des biens de retour et des biens de reprise.

Pour les biens de retour, il s'agit des biens qui appartiennent à la collectivité et qui doivent être restitués à la Collectivité à l'issue du contrat. Pour les biens de reprise, il s'agit des biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les biens de retour et les biens de reprise sont présentés dans le rapport.

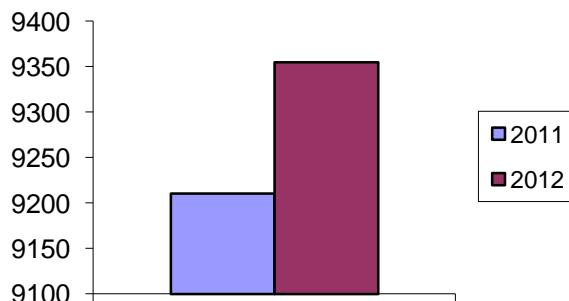
**L'alinéa h)** décrit les engagements à incidence financière, c'est-à-dire les engagements devant être repris à l'échéance du contrat, afin d'assurer une continuité de service. On y trouve notamment les conventions qui peuvent avoir une durée différente du contrat, et certaines règles concernant le personnel du Déléguétaire.

Pour ce qui concerne le troisième chapitre, les différents éléments demandés figurent dans le rapport remis par SAUR. On notera cependant un chapitre concernant les tarifs pratiqués, leur mode de détermination, et leur évolution.

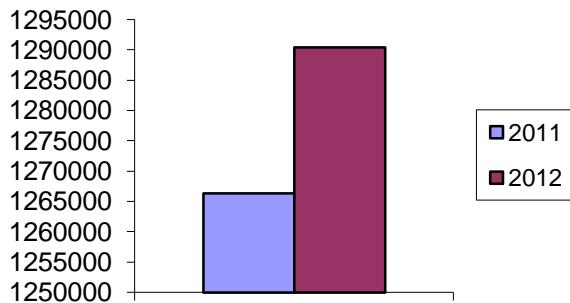
## LA SYNTHESE DE L'EXERCICE LES CHIFFRES CLES

	2011	2012	Variation N/N-1
<u>Données techniques</u>			
Nombre de stations de surpression-reprise	7	7	0 %
Nombre d'ouvrages de stockage	24	24	0 %
Volume de stockage (en m3)	17 116	17 116	0 %
Linéaire de conduites (en ml)	117 345	130 115	11 %
<u>Données clientèles</u>			
Nombre de contrats - abonnés	9 389	9 464	1 %
Nombre de clients	9 210	9 355	2 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	1 266 378	1 290 395	2 %
<u>Indicateurs quantitatifs</u>			
Volumes importés (en m3)	1 620 031	1 630 416	1 %
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	1 620 031	1 630 416	1 %
Volumes mis en distribution (en m3) calculés sur la période de relève des compteurs	1 639 908	1 644 136	0 %
Consommation moyenne par client	137	137	0 %
Nombre total de branchements en service	9 345	9 473	1 %
Dont branchements neufs	261	68	-74 %
Nombre de compteurs	9 377	9 408	0 %
Dont compteurs renouvelés	352	839	138 %
Soit % du parc compteur	3,75 %	8,92 %	138 %
Rendement primaire du réseau	77%	78%	+1
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	78,5%	78,9%	+0,3
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	8,20	7,45	-9,15 %
<u>Indicateurs qualitatifs (hors eau brute)</u>			
	Total	Conforme	% conformité
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	48	48	100%
Dont analyses physico-chimiques	48	48	100%
Dont analyses bactériologiques	48	48	100%
Nombre d'échantillons surveillance de l'exploitant	269	269	100,0 %
Dont analyses physico-chimiques	269	269	100,0 %

Nombre de clients



Volumes consommés (en m<sup>3</sup>)



Depuis quelques années nous observons une diminution des volumes consommés, petite exception cette année nous observons une petite augmentation des volumes consommés sur la ville de Schœlcher.

La SMDS n'a pas explications particulières car la différence reste très faible.

Cette analyse sera revue lors de l'exercice prochain en cas de confirmation du phénomène.

## LES FAITS MARQUANTS

Les points essentiels qui ont marqué l'année 2012 sont :

- Cette année nous n'avons pas constaté de manque d'eau comme les années précédentes lors des grosses sécheresses ou pluviométries excédant la normale. La nouvelle convention nous a permis de multiplier l'approvisionnement sur la ville de Schœlcher et surtout d'éviter les manques d'eau dus à la forte turbidité.
- L'année 2012 a été celle de l'audit de mi-contrat commandé par notre maître d'ouvrage la CACEM. Celui-ci a été réalisé par le cabinet BERT. L'un des principaux enjeux sera de mettre en place un fond de travaux afin de continuer les améliorations entamées sur le réseau de la ville de Schœlcher.
- Cette année a été celle de la fin des travaux de rénovation du réservoir de NORLEY. Celui-ci devrait être mis en service pour desservir les quartiers Anse Colas, Fond Lahaye et Fond Bernier.

## 1.1.1 Les ouvrages et les installations mis hors service

Le suppresseur installé dans la chambre des vannes du réservoir d'HILTON a été mis hors service car la canalisation de distribution trop vétuste ne supportait pas les trois bars supplémentaires.

La SMDS a proposé dans le cadre du fond de travaux un programme de renouvellement de canalisation très vétuste afin de supprimer celle se trouvant sous les villas.

## 1.1.2 Les ouvrages et les installations mis en service

Le maître d'ouvrage a réceptionné le forage de Fond LAHAYE.

La SMDS est en attente de l'autorisation définitive pour l'exploitation.

Cet équipement nous permettra d'améliorer la distribution en eau potable sur les quartiers Cité Démarche, Démarche haut et Colline.

Cette installation nécessite la pose d'un groupe électrogène afin d'assurer la distribution de l'eau potable lors des coupures électriques.

## NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION

### SUR LES INSTALLATIONS

- 1- Sécuriser les pompages avec des groupes électrogènes.
- 2- Lors de la campagne de lavage des réservoirs, nous avons constaté une dégradation des revêtements intérieurs des cuves.  
La SMDS propose au maître d'ouvrage de faire un diagnostic intérieur et extérieur sur l'ensemble des réservoirs de la ville de Schoelcher.
- 3- Créer un réservoir à Démarche Haut qui assurera une meilleure desserte sur la zone.  
Cette demande a déjà été formulée lors des RAD précédents.
- 4- Augmenter et renouveler les pompes de la station de pompage de Démarche Bas
- 5- SMDS a équipé 80% des sites de capteurs reliés directement à la télégestion nous informant immédiatement de l'ouverture de ces différents sites. Le dispositif doit être renforcé par la pose de contacts anti-intrusion sur les capots de façon à garantir une protection optimale de la ressource. Cette demande a déjà été formulée lors des RAD précédents.
- 6- Equiper l'ensemble des sites d'une clôture. Cette demande a déjà été formulée lors des RAD précédents.
- 7- La SMDS propose le renouvellement du suppresseur de Démarche Haut afin de répondre aux différentes demandes de permis de construire sur la zone.
- 8- Augmenter la capacité des réservoirs suivants :  
Almont, Cabre, Bénédictins, Norley, Démarche Bas, Colline.

## SUR LE RESEAU

- Afin de résoudre les problèmes de pression du Quartier les Hauts de Madiana, le réseau de distribution de la zone doit être repris à partir de la distribution du réservoir de Ravine Touza bas.
- Reprendre les distributions des terrains privés de l'ensemble de la commune et renouveler les plus vétustes. Cette opération devra être réalisée en parallèle avec le programme sur les adductions. Cette demande a déjà été formulée lors des RAD précédents
- Séparer les adductions des distributions : aujourd'hui de nombreuses adductions de réservoirs assurent la distribution en eau de certains quartiers, c'est le cas de l'adduction du réservoir de Démarche bas.
- Reprendre le réseau de distribution du quartier Grand Paradis, lors de nos analyses interne nous enregistrons de plus en plus de mauvais résultats dus au sous dimensionnement et surtout à la vétusté des réseaux existants.
- Réaliser des maillages pour sécuriser la desserte en eau potable des clients sensibles telle que la clinique St Marie, l'hôpital de l'anse colas, la maison de retraire, hôtel la Batelière et le centre St Raphael.
- Reprendre le réseau de distribution après le suppresseur de Démarche Haut. Les matériaux en place actuellement sont du PVC 10 bars ou du PVC collé.
- Reprendre le réseau de distribution des quartiers Fond Lahaye et Fond Bernier. Les canalisations existantes sont posées pratiquement sous le niveau de la mer ce qui provoque de nombreuses casses suite au phénomène de corrosion. La société SMDS propose le renouvellement total de ces distributions en PEHD électro-soudé uniquement.
- Créer un maillage à partir du réservoir de St Catherine au réservoir de Plateau Roy. Ce raccordement permettrait de sécuriser la zone et surtout la clinique St Marie. La visite de piquetage a été réalisé avec les techniciens d'ODYSI qui ont validé la faisabilité du projet.
- Suite au calage de la modélisation, un rapport a été remis au maître d'ouvrage pour les améliorations à porter sur l'intégralité de la ville de Schœlcher.

## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

« A compter de l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS), dit « rapport du Maire », devra comprendre la publication des indicateurs de performance définis par le décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette nouvelle obligation pour les collectivités va permettre de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est en train de créer au plan national.

Les tableaux présentés ci-dessous recensent d'une part les indicateurs et leurs clefs de consolidation\* relatifs à l'exécution des missions qui nous ont été confiées dans le cadre de notre contrat de délégation de service public et d'autre part les données élémentaires pour les indicateurs qui ne sont pas entièrement de notre ressort.

L'ensemble des indicateurs sont définis dans des fiches descriptives disponibles sur le site [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr) conformément à la circulaire interministérielle n°12 / DE du 28 avril 2008. Cette circulaire précise également dans son annexe IV les termes utilisés dans ces fiches.

*\* La clef de consolidation est nécessaire pour calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuel, par exemple dans le cas d'une collectivité avec plusieurs opérateurs. Les clefs de consolidation sont définies dans les fiches descriptives des indicateurs. »*

## LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE »

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Qualité de l'eau potable	<p><b>Conformité réglementaire de l'eau distribuée (microbiologie) (%)</b></p> <p><i>Définition :</i> Proportion des analyses microbiologiques conformes par rapport au nombre total d'analyses microbiologiques réalisées au cours d'une année. Les contre-analyses sont incluses lorsqu'elles sont validées par la DDASS.</p> <p><i>Commentaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour calculer cet indicateur, on considère le <u>nombre d'analyses</u> et non pas le nombre de paramètres contrôlés pour chaque analyse.</li> <li>• les analyses d'auto surveillance réalisées par l'exploitant n'entrent pas dans le calcul de l'indicateur, à l'exception de celles qui font partie du programme réglementaire défini par arrêté préfectoral conformément au II de l'article 18 du décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 (décret relatif à la qualité de l'eau potable).</li> </ul>		
	<p><b>Conformité réglementaire de l'eau distribuée (paramètres chimiques) (%)</b></p> <p><i>Définition :</i> proportion des analyses des paramètres chimiques conformes par rapport au nombre total des analyses des paramètres chimiques réalisées au cours d'une année. Les analyses des paramètres chimiques non validées par la DDASS ne sont pas prises en compte dans le calcul.</p>		
Maintenance du réseau et durabilité du service	<p><b>Rendement net d'utilisation de la ressource (%)</b></p> <p><i>Définition :</i> volume consommé comptabilisé (1) plus volume autorisé non compté (2), divisé par le volume mis en distribution [= vol produit en sortie d'usine (3) + volume acheté en gros (ou volume importé) (4) - volume d'eau vendu en gros (ou volume exporté) (5)]</p> $\frac{(1)+(2)}{(3)+(4)-(5)}$ <p><i>Commentaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour l'exactitude du calcul, les périodes de relève de la consommation doivent être en correspondance avec celles de la relève en production (et celles des achats et ventes en gros).</li> <li>- L'année de référence est donc celle entre deux relèves de consommation, et non pas l'année civile.</li> <li>- S'il n'y a pas 12 mois consécutifs entre deux relèves, le volume sera ramené à une année en appliquant la règle du prorata temporis.</li> <li>- Si les relèves en consommation sont étaillées sur plus d'un mois, le début de l'année de référence sera fixé au milieu de la période de relève et il faudra veiller à préciser dans les commentaires que des décalages peuvent apparaître entre la mesure des volumes consommés et mis en distribution.</li> <li>ce cas, une analyse interannuelle pourra révéler des anomalies, par exemple surestimation du volume consommé une année, suivie sous-estimation l'année suivante.</li> </ul>	<p><b>1 290 395</b> <b>1 644 131</b></p>	<b>78.48 %</b>

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Maintenance du réseau et durabilité du service	<p><b>Indice linéaire de pertes et d'eau consommée non comptabilisée (m<sup>3</sup>/km/j)</b></p> <p><u>Définition</u> : quotient du volume annuel mis en distribution moins le volume annuel consommé comptabilisé par la longueur de réseau hors branchements (6).</p> $\frac{[(3) + (4) - (5)] - (1)}{(6) \times 365}$ <p><b>Indice linéaire annuel de réparations du réseau (réparations/km/an)</b></p> <p><u>Définition</u> : quotient du nombre de réparations effectuées au cours d'une année sur le réseau et ses accessoires (vannes, ventouses, etc.), par la longueur du réseau hors branchements (conduites principales).</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les travaux programmés effectués sur le réseau (renouvellement, renforcement) ne sont pas pris en compte.</li> <li>Seules sont comptabilisées pour le calcul de cet indicateur les interventions imprévues.</li> </ul>	<p><b>1644131 – 1290395</b> <b>130.115 x 365</b></p>	7.45
Maintenance du réseau et durabilité du service	<p><b>Indice de connaissance du réseau (%)</b></p> <p><u>Définition</u> : indice chiffré de 0 à 100 % attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau (avec pondération par la longueur concernée en cas de suivi différencié suivant les zones de réseau).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 % = absence de plan ou documents incomplets ;</li> <li>- 20 % = plan complet, mais informations incomplètes sur les tronçons (diamètre, âge et matériau des canalisations) ;</li> <li>- 40 % = plan du réseau avec informations complètes sur chaque tronçon (diamètre, âge, matériau), mais autres informations incomplètes (positionnement des ouvrages annexes : vannes de sectionnement, compteurs de secteur,.... ; servitudes de passage en terrain privé s'il y a lieu) ;</li> <li>- 60 % = informations descriptives complètes sur le réseau (plan mis à jour, descriptions détaillées de chaque tronçon indiquant le diamètre, le matériau et l'année de mise en place, localisation précise et description de tous les ouvrages annexes tels que vannes, ventouses, compteurs,...) et localisation des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement...) ;</li> <li>- 80 % = informations complètes sur le réseau, comprenant un descriptif complet (cf. ci-dessus) et la localisation des interventions, et existence d'un plan pluriannuel de renouvellement.</li> <li>- 100% = descriptif complet (cf. ci-dessus) et la localisation des interventions + mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement</li> </ul>		80 %
Maintenance du réseau et durabilité du service	<p><b>Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans (%)</b></p> <p><u>Définition</u> : moyenne sur 5 ans du quotient de la longueur des canalisations renouvelées au cours de l'année par la longueur du réseau (hors branchements).</p> <p>- La réhabilitation des canalisations est assimilée à leur renouvellement si elle a pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une manière à peu près équivalente.</p> <p>- Les interventions ponctuelles effectuées pour réparer une fuite ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement.</p>	<p><b>1258</b> <b>130.115</b></p>	0.97%

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Gestion économique et financière	<p><b>Taux d'impayés (%)</b></p> <p><u>Définition</u> : Au 31 décembre de l'année <math>n</math> = stock des impayés relatifs à l'année <math>n-1</math> / montants des factures d'eau émises au cours de l'année <math>n-1</math>.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• cet indicateur a l'avantage de présenter l'impact économique des impayés (comptabilisés en montant) qui est plus important que de juger la diligence des services financiers à recouvrer les factures impayées, même les plus petites.</li> <li>• cet indicateur porte sur le recouvrement des factures périodiques adressées aux abonnés (factures pour le règlement de l'abonnement et de la consommation d'eau potable). Les autres factures telles que les factures (construction de nouveaux branchements, travaux divers demandés par les abonnés) ne sont pas prises en compte.</li> <li>• il s'agit du montant incluant toutes taxes et redevances figurant sur les factures d'eau ;</li> <li>• toute facture dont le paiement n'a pas été reçu en totalité au plus tard le 31 décembre de l'année <math>n</math>, est considérée comme non recouvrée quelle qu'en soit la cause (erreur de facturation, litige avec l'abonné, insolvabilité ou disparition de l'abonné, etc.).</li> </ul>	<b>88 146</b> <b>2 995 400</b>	<b>2.94%</b>
Relations avec les usagers	<p><b>Coût par m<sup>3</sup> de la solidarité (€/m<sup>3</sup>/an)</b></p> <p><u>Définition</u> : Somme annuelle des montants versés à un fonds de solidarité et des abandons de créance, divisée par le volume consommé comptabilisé.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les versements pris en compte sont ceux effectués - par la collectivité et/ou le déléguétaire (s'il y a lieu) au profit d'un fonds créé en application de l'article L 261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté à faire face à leurs dépenses d'eau potable (fonds « Solidarité-Eau »), - au profit de fonds destinés à améliorer l'accès à l'eau potable dans des pays en développement ;</li> <li>• les abandons de créance sont ceux qui ont été votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité, auxquels s'ajoutent, en cas de concession ou d'affermage, les abandons de créance décidés par le déléguétaire (c'est-à-dire les montants HT de sa propre rémunération qu'il renonce à percevoir, et dont il fournit le détail par abonné).</li> </ul>	<b>2039</b> <b>1 290 036</b>	<b>0.00158€</b>
	<p><b>Efficacité du traitement des demandes écrites des usagers (%)</b></p> <p><u>Définition</u> : Nombre de demandes <u>écrites</u> des usagers auxquelles il a été répondu dans un délai de 15 jours calendaires / nombre total de demandes des usagers.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un enregistrement des demandes écrites des usagers est nécessaire au calcul de cet indicateur</li> <li>• les seules demandes écrites sont prises en compte, mais cela inclus non seulement les courriers postaux, mais aussi les fax et les mails.</li> </ul> <p>Les réponses par mails à des mails sont prises en compte, la date d'envoi du mail étant alors considérée comme date de "départ de la réponse" ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les demandes incluent non seulement les réclamations, mais également toute autre sollicitation des services par l'usager nécessitant une réponse (par exemple demande d'information sur la qualité de l'eau, demande d'envoi d'un formulaire, etc.) ;</li> <li>• il est utile de suivre par ailleurs les réponses partielles et les réponses d'attente parmi celles renvoyées dans le délai de quinze jours, l'objectif étant d'en limiter au maximum la proportion ;</li> <li>• il doit être répondu par écrit aux demandes écrites.</li> </ul>	* Réponses dans les 8j  <b>226</b> <b>250</b>	<b>90.40%</b>

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Relations avec les usagers	<b>Taux de respect du délai de fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés (%)</b> <i>Définition</i> : Nombre de nouveaux abonnés qui ont eu l'eau au plus tard 1 jour ouvré après la date convenue ensemble / total des nouveaux abonnés. <i>Commentaires</i> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Les demandes qui ne peuvent être satisfaites qu'après la construction d'un nouveau branchement ou une extension de réseau ne sont pas prises en compte.</li><li>• 90 % de réussite dans le délai de fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés a été considéré comme un bon niveau de performance par le groupe AFNOR – Villes de l'Ouest ;</li><li>• dans le cas où il n'y a pas coupure de l'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et donc le délai de 1 jour respecté.</li></ul>	<b>Nbre d'abonnement :</b> 961/964	<b>99.69 %</b>
	<b>Taux global de réclamations écrites (nombre/1000 abonnés)</b> <i>Définition</i> : Nombre de réclamations écrites (lettre, fax, mail) tous thèmes confondus / nombre d'abonnés divisé par 1000. <i>Commentaires</i> : <ul style="list-style-type: none"><li>• il donne une image globale de la satisfaction des usagers, indépendamment des thèmes des réclamations.</li><li>• toutes les réclamations, même injustifiées, sont prises en compte.</li><li>• une typologie des réclamations, permettant de définir ce qui rentre dans l'indicateur, pourra être fournie si nécessaire. Par exemple, pour le service de l'eau : réclamations concernant la qualité de l'eau, la pression, les coupures d'eau, une fuite, ou portant sur les travaux (RV manqué, nuisance pour bruit, odeur; etc.).</li></ul>	<b>Nbre réclamations écrites :</b> 13 <b>Nbre abonnés :</b> 9464	<b>0.000001373</b>
	<b>Taux de procédures par lettres recommandées pour factures impayées (nombre/1000 abonnés)</b> <i>Définition</i> : Nombre d'abonnés qui ont reçu au moins une lettre recommandée avec accusé de réception pour non paiement de facture / nombre d'abonnés divisé par 1000. <i>Commentaires</i> : <ul style="list-style-type: none"><li>• les rappels de factures et relances par lettres simples ne sont pas pris en compte.</li><li>• c'est bien uniquement la première relance recommandée qui est prise en compte : un abonné n'est compté qu'une seule fois même s'il a reçu plusieurs lettres recommandées pour non paiement à partir du moment où ces lettres successives sont relatives à la même facture.</li><li>• le nombre de factures impayées déclenchant des procédures est un indicateur très significatif des relations entre les abonnés et les gestionnaires du service d'eau potable.</li></ul> <i>Si la proportion de ces procédures paraît anormalement élevée, il faut en rechercher les causes (prix considéré comme trop élevé par les abonnés, procédures de recouvrement inadaptées, proportion importante de personnes en situation économique et sociale difficile ...)</i>	<b>Nbre de relance :</b> 7421 <b>Nbre mise en demeure :</b> 5144 <b>Nbre d'avis de coupure :</b> 126 <b>Nbre abonnés:</b> 9464	<b>0.001340</b>

## LES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES FP2E

### POTABLE : INDICATEURS FNCCR DE PERFORMANCE Territoire CACEM

#### Autres informations utiles

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Caractéristiques physiques	<p><b>Nombre d'abonnés (nb)</b>  <u>Définition</u> : nombre de personnes physiques ou morales ayant sousscrit un contrat d'abonnement (qu'il soit écrit ou non) et auxquelles une facture d'eau est envoyée.  <i>Les services d'incendie ne sont pas des abonnés (fourniture d'eau sans facturation).</i>  <u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nombre d'abonnés est normalement égal au nombre de compteurs qui sont relevés pour procéder à la facturation (toutefois, certains services acceptent de globaliser la facture des abonnés alimentés à partir de plusieurs compteurs et le nombre d'abonnés est alors légèrement inférieur à celui des compteurs relevés) ;</li> <li>• le nombre d'abonnés peut varier légèrement au cours d'une même année, mais cette variation est faible et il paraît donc inutile de se préoccuper de la date précise à laquelle le nombre d'abonnés est calculé.</li> </ul>		9 464
	<p><b>Nombre de branchements (nb)</b>  <u>Définition</u> : nombre de canalisations, munies en principe d'un robinet d'arrêt sous bouché à clé, qui relient le réseau public d'eau potable aux installations privées des abonnés.  <u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dans le cas des immeubles collectifs dont les occupants bénéficient d'abonnements individuels à l'eau potable, les canalisations intérieures ne constituent pas des branchements. Il y a donc un seul branchement par immeuble ;</li> <li>• dans le cas des voies privées, les canalisations d'eau implantées sous ces voies font partie du réseau public lorsqu'elles alimentent plusieurs abonnés distincts. Il y a donc autant de branchements que de bâtiments desservis le long d'une voie privée ;</li> <li>• les branchements de tous types sont pris en compte, y compris les branchements pour l'alimentation des fontaines publiques et des poteaux d'incendie, l'arrosage, etc. ;</li> <li>• les branchements qui ne sont pas en service ne sont pas comptabilisés (en effet, ils sont parfois difficiles à dénombrer). Ces branchements hors services sont ceux dont l'usage est devenu caduc (il ne s'agit pas de ceux fermés de manière transitoire, entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs).</li> </ul>		9 473
Caractéristiques physiques	<p><b>Nombre d'habitants par abonné (hab. /abon.)</b>  <u>Définition</u> : quotient du nombre d'habitants inclus dans le périmètre de gestion.  <u>Commentaire</u> :</p> <p>bien que le nombre d'habitants soit issu d'une estimation, la connaissance de ce quotient permet d'interpréter certains indicateurs de performances, notamment en cas de fort pourcentage de logement locatif.</p> <p><i>L'individualisation progressive des contrats devrait permettre de ne plus s'attacher à ce chiffre.</i></p>	22 161 9 464	2.34

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Caractéristiques physiques	<p><b>Longueur de réseau (hors branchements) (km)</b></p> <p><u>Définition</u> : longueur de la totalité des canalisations constituant le réseau public d'eau potable, à l'exclusion des branchements.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• toutes les canalisations publiques d'eau potable, quels que soient leur matériau constitutif et leur diamètre, sont prises en compte pour calculer la longueur du réseau.</li> <li>• le réseau d'adduction secondaire (entre usine et château d'eau) est inclus.</li> </ul> <p>Mais est exclu le réseau d'adduction primaire (entre une source et l'usine de traitement par exemple) car le volume produit est comptabilisé en sortie d'usine.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• il serait utile de distinguer les longueurs de canalisations constituées de différents matériaux : fonte, acier, PVC, amiante-ciment, etc.</li> <li>• il peut être utile de donner la proportion de longueur du réseau en adduction pure, si elle est importante.</li> </ul>		130 115
Caractéristiques physiques	<p><b>Densité linéaire d'abonnés (abon. /km)</b></p> <p>nombre d'abonnés / longueur du réseau (km)</p>	<u>9 464</u> <u>130 115</u>	72.74
Caractéristiques physiques	<p><b>Volume annuel consommé comptabilisé (= vol facturé) (m<sup>3</sup>)</b></p> <p><u>Définition</u> : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ce volume correspond à la consommation annuelle d'eau des abonnés de la collectivité (ou du service). Il ne comprend pas les volumes d'eau vendus en gros à d'autres services.</li> <li>• les volumes mesurés par les compteurs des abonnés correspondent en principe aux volumes facturés (toutefois, certains services ne facturent pas la totalité du volume mesuré lorsque celui-ci est très supérieur à la consommation habituelle de l'abonné en raison d'une fuite d'eau importante).</li> <li>• les volumes d'eau fournis aux services d'incendie et utilisés pour la maintenance du réseau (purges de certains tronçons, rinçage des canalisations après travaux,...) ne sont pas inclus dans le volume consommé comptabilisé.</li> </ul> <p>La régularité de la période de mesure des volumes (12 mois entre deux mesures) est un aspect important.</p> <p>En cas de relèves décalées d'une année sur l'autre, il faut au moins procéder à une réaffectation prorata temporis (et au mieux utiliser le profil de consommation ou de production type pour répartir les volumes sur les deux exercices) pour retomber sur une période de 12 mois.</p>		1 290 395

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Caractéristiques physiques	<p><b>Volume annuel autorisé non compté (m<sup>3</sup>)</b></p> <p><u>Définition</u> : Volume estimé résultant de la somme du volume livré aux consommateurs sans comptage (volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation) et des volumes de service du réseau (volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution).</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le volume des consommateurs sans comptage inclut, par exemple les volumes fournis aux fontaines publiques ou aux bornes incendies non équipées de compteurs ;</li> <li>• ce volume résulte d'estimations souvent peu précises qui manquent de fiabilité. C'est pourquoi il n'est pris en compte, en déduction des pertes, que dans l'indicateur « rendement net d'utilisation de la ressource » et non dans l'indicateur « indice linéaire de pertes et d'eau consommée non comptabilisée ».</li> </ul>	$  \begin{aligned}  & (1644131 \times 2\%) \\  & + \\  & (1644131 \times 0.5\%) \\  & + \\  & (1290395 \times 0.5\%) \\  & =   \end{aligned}  $	47 555.26
Caractéristiques physiques	<p><b>Volume annuel acheté (ou volume importé) (m<sup>3</sup>)</b></p> <p><u>Définition</u> : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur (ou de producteurs d'eau privés).</p> <p><u>Commentaire</u> :</p> <p>le volume acheté en gros est mesuré par les compteurs placés aux points d'entrée dans le réseau.</p>		1 644 131
Caractéristiques physiques	<p><b>Volume journalier d'eau potable maximum disponible (m<sup>3</sup>)</b></p> <p><u>Définition</u> : volume maximal d'eau potable qui peut être introduit dans le réseau, en une journée, à partir des installations de production de la collectivité (ou du service) et des points d'importation d'eau en gros.</p> <p>Il est estimé par le débit horaire des pompes disponibles, ou bien par l'arrêté d'autorisation de prélèvement si la ressource est limitant.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il prend en compte les achats d'eau en gros.</li> <li>La logique est de regarder la sécurité globale du service, du point de vue de l'usager, et non pas seulement les ressources propres.</li> <li>• Les achats d'eau en gros sont pris en compte de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>- en cas de convention spécifiant une autorisation d'importation maximale, c'est ce volume qui est pris en compte</li> <li>- à défaut, le service doit se mettre en relation avec les gestionnaires du service auprès duquel il achète l'eau, afin de définir quel est le volume journalier maximum qu'il peut importer en période de pointe.</li> </ul> </li> <li>• La capacité journalière maximum disponible d'eau potable va servir pour le calcul d'un indicateur sur la sécurité du service, en période de pointe.</li> </ul>		4 504.47

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Caractéristiques physiques	<p><b>Coefficient de pointe journalière</b>  <i>(volume produit + acheté en gros) pendant le jour de pointe x 365 / (volume annuel produit + volume annuel acheté en gros).</i></p> <p><u>Commentaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le jour de pointe est la période de 24h consécutives pendant lesquelles les volumes d'eau introduits dans le réseau atteignent leurs valeurs maximales. Chaque collectivité détermine elle-même cette période en fonction des données dont elle dispose ;</li> <li>• le volume produit pendant le jour de pointe est mesuré comme le volume produit annuellement.</li> <li>• le volume acheté en gros pendant le jour de pointe est mesuré comme le volume acheté en gros annuellement.</li> <li>• il est préférable de mesurer la pointe par rapport aux volumes produits et achetés en gros, car la consommation mensuelle d'eau des abonnés n'est généralement pas mesurée ;</li> <li>• dans les services de petite taille, une casse entraînant des fuites importantes peut expliquer la pointe journalière, plus que l'effet "consommation" ;</li> <li>• le coefficient de pointe journalière peut, le cas échéant, être faussé dans le cas où une fuite importante a eu lieu un jour donné.</li> <li>• la disponibilité de cette information sera à tester.</li> </ul> <p>Le coefficient de pointe journalière peut éventuellement être estimé en appliquant un coefficient multiplicatif approprié au coefficient de pointe mensuelle (ce coefficient est usuellement de l'ordre de 1,25).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le coefficient de pointe journalier devrait rester légèrement supérieur à 1 dans le cas des collectivités dont la consommation d'eau potable est à peu près constante toute l'année.</li> </ul> <p>Il prendra des valeurs nettement plus élevées dans le cas des collectivités dont la consommation est caractérisée par des variations saisonnières significatives (services desservant des zones géographiques à forte fréquentation touristique).</p>	<p><b>4 504.47 x 365</b>  <b>1 644 131</b></p>	1.00
Caractéristiques physiques	<p><b>Longueur du réseau d'amenée d'eau brute (km)</b></p> <p><u>Définition :</u> longueur totale des canalisations qui amènent l'eau brute depuis les points de prélèvement jusqu'aux installations de production d'eau potable de la collectivité (ou du service).</p> <p><u>Commentaire :</u></p> <p>la connaissance de la longueur du réseau d'amenée d'eau brute permettra de différencier les collectivités qui disposent de ressources en eau à proximité immédiate et celles qui sont obligées d'utiliser des ressources relativement éloignées.</p> <p>Elle ne rentre pas dans la longueur totale du réseau.</p>		15 km de canalisation amenant l'eau traitée depuis la station de pompage de St Joseph jusqu'au réservoir de Ravine Touza bas.

## L'ORGANISATION DE SAUR

### PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SAUR dont le siège est à Saint Quentin en Yvelines assure une couverture nationale du territoire grâce à 6 Directions Régionales et 22 centres opérationnels d'exploitation (dont 2 dans les DOM) qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces centres opérationnels d'exploitation assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

### L'organisation de SAUR aux Antilles

SAUR aux Antilles

#### Présentation générale

SAUR Antilles, est composée de 2 filiales présentes en Martinique et en Guadeloupe :

- **La SMDS** en Martinique avec :
  - La Direction Régionale
  - Le Secteur de Schœlcher,
  - Le Secteur de Sainte Marie
- **La CGSP** en Guadeloupe avec :
  - Le Secteur de Basse Terre
  - Le Secteur de Saint Barthélémy



Les caractéristiques générales sont les suivantes

Indicateur de capacité	Valeur
Communes desservies	17
Population desservie	130 000 hab
Clients eau potable	46 576
Clients assainissement	6 582
Collaborateurs	131

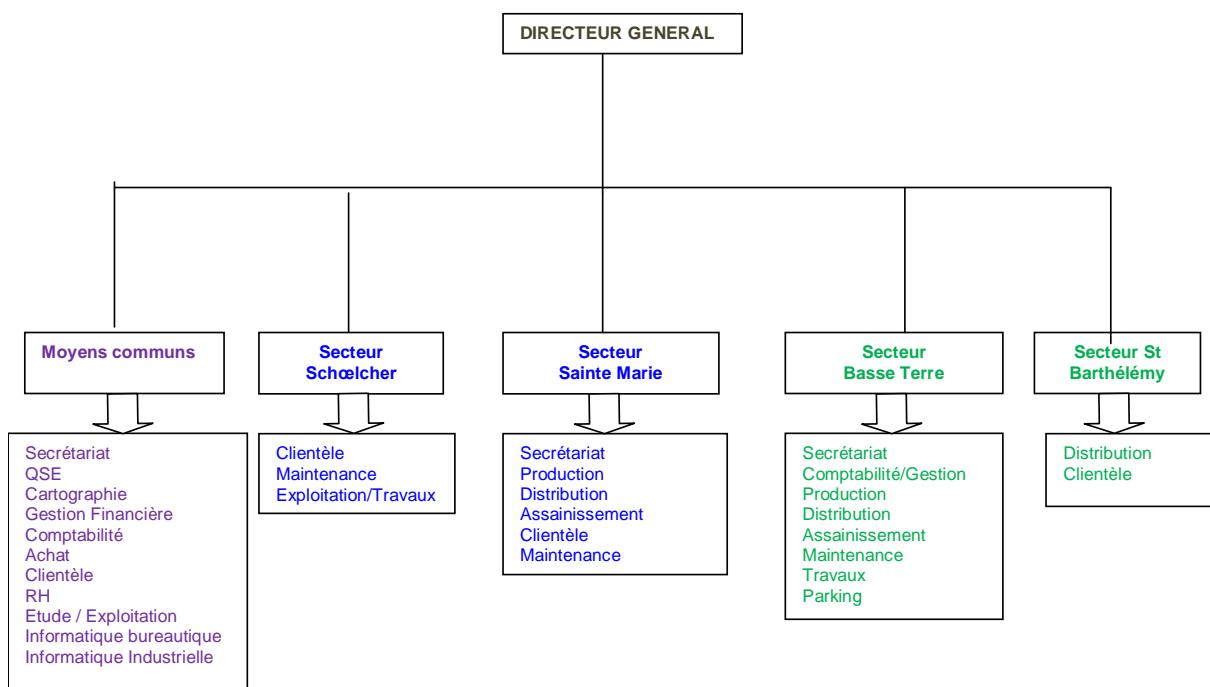
## LE PERSONNEL

### 1.1.3 Organisation régionale

Organigramme

SAUR AUX ANTILLES

SMDS  
CGSP



## 1.1.4 Organisation du secteur

### Présentation

### SMDS SECTEUR SCHOELCHER

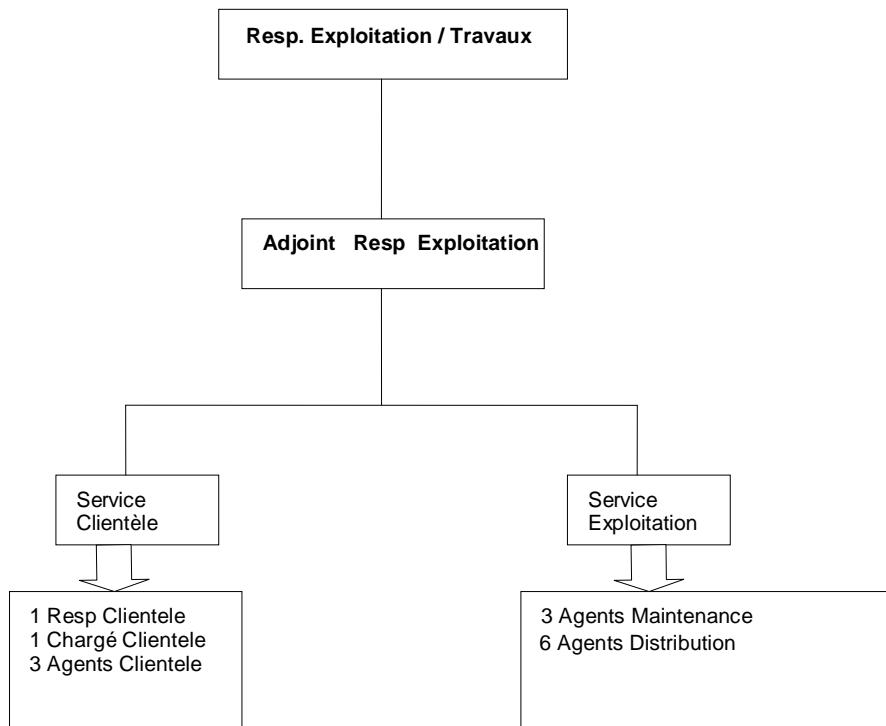
#### Générale

**Missions** SMDS secteur Schœlcher gère le contrat d'affermage d'eau potable de la ville de Schœlcher.

**Les missions de SMDS secteur Schœlcher sont les suivantes :**

- Exploitation au quotidien des stations et des réseaux d'eau et confiés
- Relations courantes avec la Collectivité
- Relations au quotidien avec les clients consommateurs,
- Permanence du service 24 h / 24 h

#### Organigramme



## 1.1.5 Personnel affecté au contrat

L'établissement, géré par Monsieur José MIRE, chef de secteur, est organisé en filières métiers :

- Filière fonctions supports : composé d'un responsable administratif, d'une comptable et d'une secrétaire. L'équipe assure la gestion de l'établissement.
- Filière Clientèle : animée par un responsable, l'équipe est composée d'un chargé clientèle qui assure la gestion et relation clientèle, trois agents qui réalisent l'ensemble des missions sur terrain.
- Filière Maintenance : Deux électromécaniciens sont responsables de l'exécution des travaux de maintenance, d'installation et d'optimisation de matériel électromécanique, hydraulique et automatisme suivant les plans et les directives donnés par le chef de secteur et du directeur d'exploitation.
- Filière Exploitation : composée de 6 agents des réseaux qui assurent les tâches relatives à l'entretien des réseaux.

## LES MOYENS

### 1.1.6 Les laboratoires d'analyses SAUR accrédités COFRAC

SAUR dispose d'un réseau de laboratoires d'analyses internes et de partenariat avec des laboratoires externes accrédités COFRAC reconnus pour leur expertise en environnement et intervenant régulièrement sur le périmètre du contrat.

En cas de pollution accidentelle, ces laboratoires sont sollicités pour détecter dans les plus brefs délais le type de produits incriminés. Ils garantissent une astreinte continue et peuvent être sollicités 24h/24.

### 1.1.7 Les directions support du groupe SAUR

Le siège SAUR met à la disposition des Directions Régionales et des centres opérationnels d'exploitation son expertise dans de nombreux domaines, et notamment :

1. Traitement des eaux
2. Hydraulique
3. Maintenance
4. Informatique industrielle
5. Télé relève et radio relève
6. Logiciels métiers
7. Logistique et achats

## 1.1.8 Les logiciels métier du groupe SAUR

SAUR a développé et mis en œuvre toute une gamme de logiciels spécialisés dans le domaine de l'exploitation des services publics d'eau et d'assainissement :

SAPHIR	Gestion de la clientèle
J@DE	Gestion des achats et de la comptabilité
MIRE QUALITE PRODUIT	Gestion de la qualité de l'eau
MIRE PRODUCTION	Gestion de la production et du traitement de l'eau
MIRE FORCE MOTRICE	Gestion de l'énergie électrique
MIRE EQUIPEMENTS DE MESURE GERES	Gestion des équipements de mesures
MIRE PATRIMOINE	Gestion des équipements techniques
MIRE RENOUVELLEMENT	Gestion du renouvellement des matériels électromécaniques
MIRE RAD	Génération des rapports annuels du déléguétaire destinés aux collectivités
GEF et GEF PREVENTIF	Gestion de la maintenance
PDI / MOBITECH	Planification des interventions de terrain
VAL	Gestion des épandages agricoles
AGATE	Gestion de l'assainissement non collectif
CART@JOUR - ANC	Gestion de l'assainissement non collectif (partenariat avec G2C Informatique)
AQUASOFT	Modélisation et optimisation des réseaux d'eau sous pression, y compris de la qualité de l'eau
BACARA	Calcul du traitement de mise à l'équilibre des eaux
NET & GIS	Cartographie informatisée des réseaux
WINRAM	Calcul de la protection des réseaux d'eau sous pression
CHARLINE	Calcul des lignes d'eau dans les usines de traitement
STANDARDS	Contrôle commande des installations déléguées à l'aide d'automates programmables
D'AUTOMATISMES	Système de supervision locale des installations de production ou traitement
ELOISE et SCOPE	Télésurveillance à distance et gestion des alarmes des installations de production ou traitement
GEREMI 32	Mise à disposition de nos clients collectivités via Internet de données issues de notre système d'information : cartographie des réseaux d'eau, suivi de la production et du fonctionnement des installations, suivi des contrôles des installations d'assainissement non collectif
@collectivité	

## 1.1.9 Les ressources matérielles du contrat

Description	Quantité
Logiciels DAO	1.00
PC OPTIPLEX GX60	1.00
PC OPTIPLEX GX 280	1.00
ECRANS 19" DAEWOO	2.00
D A O KAYAK XA + TABLE	1.00
CLIMATISEUR CHUNLAN CARTO	1.00
FONTAINE EAU GLACEE	1.00
PC OPTIPLEX GX60	1.00
COPIEUR LANIER LD024C	1.00
PC AMD PRISME SEMPRON	1.00
HUB DLINK 24 PORT GIGABIT	1.00
HUB DLINK 24 PORT GIGABIT	1.00
AUTOCOM E-DIATONIS	1.00
Imprimante hP. Laserjet 4000	1.00
Climatiseur CT WEST Miré José	1.00
Climatiseur PANASONIC Sal Réun	1.00
RETROPROJECTEUR SCHLEICHER	1.00
PHOTOCOPIEUR TOSHIBA NUMERIQUE	1.00
FAX LASER 5100 SAMSUNG	1.00
PC DELL	1.00
Serveur IBM XSERIE 225	1.00
Vidéoprojecteur TLPS41	1.00
Bureau Compta Gris Ambré	1.00
Bureau Thézé Gris ambré	1.00
Armoire bas 2 port rideaux LERO	1.00
BUREAU PERFORMER LEROUX	1.00
ARMOIRES BASSES (MIRE José)	1.00
ARMOIRE BASSE MIRE	1.00
Logiciel Photoshop	1.00
Logiciel exploit relevé mesure	1.00
Hangar Dépôt Matériel	1.00
ELECTROPOMPES + ACCESSOIRES	1.00
Détecteur de Bouches à Clé	4.00
Superviseur TOPKAPI	1.00
Moniteur AMI TRIDES	1.00
APP DETECT CANAL SEVERIN	1.00
Releveur mesures METROLOG	1.00
Pack Portatif GP340	1.00
PERFO. 322 SDS PACK	1.00
CARTE PERAX RES LACROIX P200XM	1.00
CARTE PERAX RES RAV-TOUZA P200	1.00
NETTOYEUR HAUTE PRESSION	1.00
PULVERISATEUR BAS PRESSION	1.00
Compresseur Kaeser M38 WKAOF09	2,00
Marteau Piqueur	2,00

Plaque vibrante	1.00
TRONCONNEUSE BETON PARTNER	4,00
GROUPE SOUDURE	1.00
Lances Télescopiques BP 2 à 6	1.00
Perforateur 322 SDS PACK	3,00
SCIE A SOL	1.00
Perforateur SPIT 372	1.00
COMPRESSEUR 300 L	1.00
P C OPTIPLEX GX60	1.00
Serveur Ethernet DB25M MOXA	1.00
VESTIAIRE	1.00
AMENAGEMENT BUREAU CLIENTELE	1.00
COPIEUR GESTETNER	1.00
Clim G C WEST Clientele	1.00
PC ATHLON XP2000	1.00
PC ATHLON XP2000	1.00
AMGT BUREAU MAINTENANCE	1.00
PC AMD PRISME SEMPRON	1.00
MOBILIERS TELEGESTION	1.00

## INVENTAIRE DES VEHICULES

IMMAT	NOM	PRENOM	MODELE
304 BBQ 972	LAGUERRE	MAX	NISSAN NAVARRA D42 4x2
496 BBM 972	JEAN JOSEPH	JOCELYN	KANGOO EXPRESS GD CFT 1.5DCI 85
99 BBT 972	SAINTE-ROSE MERIL	MARC	CLIO III VU 3P BERLINE SOCIETE AIR 1.5DCI70
93 BBT 972	THEZE	DOMINIQUE	CLIO III 5P BERLINE DYNAMIQUE 1.5DCI85
94 BBT 972	BATTA	REGINE	CLIO III 5P BERLINE DYNAMIQUE 1.5DCI85
495 BBW 972	FAGOUR	SANDRINE	CLIO III 5P BERLINE DYNAMIQUE 1.5DCI85
462 BBZ 972	APPIN	LOUIS-FELIX MICHEL	KANGOO EXPRESS GD CFT 1.5DCI 85
AB-798-NH	CESAIRE	MARC	HILUX SIMPLE CAB DR22GM 4X4
AB-698-NJ	EGLANTINE	JEAN-PHILIPPE	BERLINGO FIRST FG HDI BUSINESS 480-75CV-6CV
AB-568-NJ	GROMAT	GILBERT	BERLINGO FIRST FG HDI BUSINESS 480-75CV-6CV
AC-446-TP	ALINE	MARC-ANTOINE	BERLINGO FIRST FG HDI BUSINESS 480-75CV-6CV
AS-546-HK	URSULE	FABRICE	KANGOO VU 4P FOURGONNETTE EXPRESS L1 CONFORT 1.5DCI 70
AW-907-HA	LETTÉ	PATRICE	CAMION TRIBENNE FREIN MOTEUR SUR PRISE MVT PTC 3,5 T - PTRA 7T
BQ-600-QC	MIRE	JOSE	NISSAN QASHQAI 5P 1,5 DCI 110 FAP VISIA 2WD

## L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE

### 1.1.10 L'organisation régionale

#### La permanence de service

##### **Dispositif d'alerte**

- Pendant l'ouverture des bureaux, les interventions nécessaires à la continuité de service sont assurées par l'ensemble du secteur d'exploitation, relayé si besoin, par les services de la Direction.
- En dehors de ces horaires, les clients peuvent continuer à composer le n° d'accès indiqué sur leur facture :
  - ils sont mis en relation avec un responsable de **permanence 24h/24 et 7j/7**.
  - ce dernier déclenche l'intervention d'un agent ayant les compétences pour l'intervention mais peut également faire appel, si besoin, au renfort d'un électromécanicien d'astreinte ou d'un autre agent de terrain.
- L'électromécanicien de permanence peut également recevoir des informations transmises par notre système de télésurveillance (TOPKAPI).

---

##### **Les moyens humains**

- Le niveau II de permanence
  - reçoit les appels clients ainsi que les appels de télésurveillance
  - coordonne les interventions des niveaux III sur le terrain.
- En cas d'incident majeur (pollution, manque d'eau généralisée, accident...), le niveau II fait appel au **cadre de permanence** de niveau I, qui :
  - mettra en œuvre les dispositions d'urgence
  - assurera la liaison entre l'astreinte locale et les services de l'Etat

Le secteur de Sainte Marie, dispose en permanence de :

- 5 agents de niveau III affecté au réseau et aux installations
- 1 électromécanicien de niveau III

Le secteur Schoelcher dispose en permanence de :

- 1 électromécanicien de niveau III
- 1 agent de distribution de niveau III

---

##### **Les moyens technique**

- Un standard téléphonique

Ce central permet de donner un **message d'information** paramétrable à distance par l'agent de permanence en cas de perturbation sur le réseau

- Un central de Supervision (TOPKAPI).

Il permet de traiter et prioriser toutes les alarmes et informations en provenance des installations.

## 1.1.11 L'organisation secteur

**Le secteur Schœlcher dispose en permanence de :**

### ***Les moyens humains***

- 1 électromécanicien de niveau III
- 1 agent de distribution de niveau III

## LE CONTRAT

### LES INTERVENANTS

#### 1.1.12 La collectivité

**Nom de la collectivité :** Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique

**Le Président :** M. Pierre SAMOT

**Le Secrétaire :**

**Siège :** Immeuble Chateaubœuf Est – BP407 – 97204 Fort-de-France cedex

**Téléphone :** 0596 75 82 72

**Télécopie :** 0596 75 87 06

**email :**

#### 1.1.13 Les collectivités adhérentes

<b>Nom de la commune</b>	<b>Nom du (des) délégué(s)</b>	<b>N° téléphone Mairie</b>
SCHOELCHER	M. Luc CLEMENTE	0596 72 72 72
	M. Emile GONIER	0596 72 72 72
	M. Fred DERNE	0596 72 72 72

#### 1.1.14 Le service chargé du contrôle

**Organisme :** ODYSSI

**Interlocuteur :** Monsieur Raymond RISEDE

**Adresse :** 7-9 rue des Arts et Métiers, Bât. Flore Gaillard, lot. Dillon-Stade – BP162 - 97202 Fort-de-France

**Téléphone :** 05.96.71.13.90

**Télécopie :** 05.96.71.20.15

**email :** odyssi@odyssi.fr

#### 1.1.15 Le maître d'œuvre

**Organisme :** ODYSSI

**Interlocuteur :** Monsieur Raymond RISEDE

**Adresse :** 7-9 rue des Arts et Métiers, Bât. Flore Gaillard, lot. Dillon-Stade – BP162 - 97202 Fort-de-France

**Téléphone :** 05.96.71.13.90

**Télécopie :** 05.96.71.20.15

**email :** odyssi@odyssi.fr

#### 1.1.16 Agence régionale de santé

**Interlocuteur :** Monsieur CAMY

**Adresse :** Avenue PASTEUR BP 658 97263 FORT DE FRANCE

**Téléphone :** 05.96.60.60.08

**Télécopie :** 05.96.60.60.12

**email :**

## 1.1.17 L'agence de l'eau

**Nom de l'Agence :** Office Départemental de l'Eau de la Martinique  
**L'interlocuteur :** Madame Jeanne DEFOI (Directrice)  
**Adresse :** 7 Avenue Condorcet - BP 32 - 97201 Fort-de-France  
**Téléphone :** 05.96.48.47.20  
**Télécopie :** 05.96.63.23.67  
**email :** [ode972@wanadoo.fr](mailto:ode972@wanadoo.fr)

## 1.1.18 Le percepteur

**Trésorerie de :** CAEN  
**Le trésorier :** Mme CHAMPOD  
**Adresse :** 6 Boulevard Général Vanier 14000 CAEN  
**Téléphone :** 02.31.24.99.99  
**Télécopie :** 02.31.45.40.00  
**email :**

## 1.1.19 Le déléguétaire SAUR

### Le Responsable exploitation

**:** M. MIRE José Max  
**Adresse :** Anse Gouraud – BP7213 – 97274 Schœlcher  
**Téléphone :** 0596 61 15 45  
**Télécopie :** 0596 61 62 69  
**email :** [jmire@saur.fr](mailto:jmire@saur.fr)

## LE CONTRAT

Nature du contrat :	Affermage
Date d'effet :	01/05/2006
Durée du contrat :	10 ans
Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) :	30/04/2016

## VIE DU CONTRAT

### 1.1.20 Les avenants signés dans l'année

Néant

## 1.1.21 Les avenants

N° Avenant	Date de signature	Objet
N°1	09 / 07 / 2008	Transfert du contrat SAUR / SMDS
N°2	07 / 09 / 2009	Nouvelle condition d'achat d'eau
N°2	07 / 09 / 2009	Contrainte tarifaire issue des revendications sociales

## 1.1.22 Les clauses de révision atteintes

Néant

## ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

### 1.1.23 Les conventions

Il s'agit des engagements devant être repris à l'échéance du contrat pour assurer la continuité de service.

#### 1.1.23.1 Les conventions de vente d'eau

Sans objet.

#### 1.1.23.2 Les conventions d'achat d'eau

Collectivité d'origine	Date de signature	Date échéance	Particularités
SICSM / Ville de Schœlcher	21 / 03 / 1989	illimitée	
ODYSSI /CACEM / SMDS	03 / 04 / 2009	illimitée	

## 1.1.24 Les biens de reprise

Il s'agit des biens qui appartiennent au délégué et qui peuvent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les éléments concernant cet aspect sont repris dans le chapitre « Votre patrimoine – Les biens de reprise ».

## 1.1.25 Les engagements liés au personnel

**1<sup>er</sup> cas : Les conditions d'application des dispositions de l'article L122.12 sont réunies.**

Dès lors qu'il y a transfert d'une entité économique autonome disposant des moyens et du personnel spécifiquement affectés à la poursuite de l'activité, les moyens et le personnel sont transférés en application des dispositions du Code du Travail (article L 122-12).

Ces dispositions sont applicables à toutes les entreprises, qu'elles adhèrent ou non à la FP2E. Dans le cas de reprise de l'activité par une collectivité territoriale (retour en régie), le transfert est effectué en application des modalités prévues par l'article 20 de la loi du 26 juillet 2005.

**2<sup>ème</sup> cas : Les conditions prévues par l'article L 122.12 ne sont pas réunies**

### **2.1. Entreprises de la profession adhérentes à la FP2E.**

Dans le cas où les deux entreprises, (l'entreprise cédante et l'entreprise reprenant l'activité) adhèrent à la FP2E, celles-ci ont l'obligation d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 de la Convention Collective de L'Eau et de l'Assainissement qui prévoit le transfert en fin de contrat du personnel spécifiquement affecté à l'activité.

### **2.2. Si l'une des deux entreprises est non adhérente à la FP2E.**

En ce cas, les entreprises concernées ne sont pas tenues d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 précité, mais elles peuvent à leur guise et selon leur intérêt, en accepter ou en demander l'application.

## 1.1.26 Les flux financiers

A l'issue de l'actuel contrat de délégation, les engagements financiers suivants devront faire l'objet d'un solde :

- Régularisation éventuelle de TVA (sur les investissements de la Collectivité, liés à l'exploitation du service, ayant fait l'objet d'une attestation délivrée par cette dernière),
- Régularisation des surtaxes collectées et reversées, après déduction des impayés éventuels,
- Transfert de propriété des biens de reprise éventuels,
- Régularisation des fonds et programme de renouvellement s'il y a lieu,
- Régularisation de tout autre type d'engagement contractuel spécifique (fond de travaux, fond d'investissement, ...).

## LA GESTION CLIENTELE

### NOMBRE DE BRANCHEMENTS

#### 1.1.27 Nombre total de branchements

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

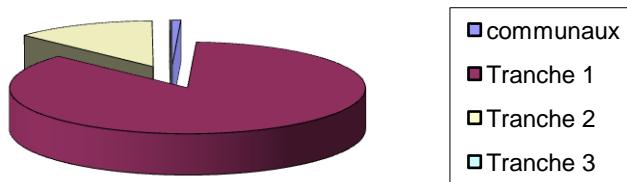
Commune	2010	2011	2012	Evolution N/N-1
SCHOELCHER	9 038	9 345	9 473	1,37 %
Total de la collectivité	9 038	9 345	9 473	1,37 %
Evolution N/N-1	-	3,40 %	1,37 %	

#### 1.1.28 Décomposition par type de branchements

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

	2012	Particuliers et Autres			Communaux
		Dont < 200 m3/an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m3/an (tranche 2)	Dont conso > 6000 m3/an (tranche 3)	communaux
Total de la collectivité	9 473	8 174	1 214	10	75
Répartition	-	86,29 %	12,82 %	0,11 %	0,79%

Répartition par type de branchement



### NOMBRE DE CONTRATS – ABONNES

Ce tableau présente le nombre de contrats au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2010	2011	2012	Evolution N/N-1
SCHOELCHER	9 128	9 389	9 464	0,80 %
Total de la collectivité	9 128	9 389	9 464	0,80%
Evolution N/N-1	-	2,86 %	0,80 %	

## NOMBRE DE CLIENTS

Ce tableau présente le nombre de clients au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2010	2011	2012	Evolution N/N-1
SCHOELCHER	8 947	9 210	9 355	1,57 %
Total de la collectivité	8 947	9 210	9 355	1,57%
Evolution N/N-1	-	2,94 %	1,57 %	

Les nombreux projets immobiliers entrepris sur la commune rendent compte d'une population urbaine qui s'accroît d'année en année.

## LES VOLUMES COMPTABILISES

### 1.1.29 Les volumes consommés hors VEG (Vente d'Eau en Gros)

#### 1.1.29.1 Période de relève des compteurs

Les données de ce chapitre sont extraites pour une date moyenne de fin de campagne de relève du : 5/11/2012 (372 jours)

#### 1.1.29.2 Les volumes consommés par commune hors VEG

Commune	2010	2011	2012	Evolution N/N-1
SCHOELCHER	1 307 076	1 266 378	1 290 395	1,90 %
Total de la collectivité	1 307 076	1 266 378	1 290 395	1,90 %
Evolution N/N-1	-	-3,11 %	1,90 %	

#### 1.1.29.3 Les volumes consommés par type de branchement hors VEG

Commune	2012	Particuliers et autres			communaux
		Dont < 200 m3/an	Dont 200 < conso < 6000 m3/an	Dont conso > 6000 m3/an	
Total de la collectivité	1 290 395	680 501	471 556	100 377	37 961
Consommation moyenne par type de branchement	136	83	388	10 038	506

#### 1.1.29.4 Caractéristiques des consommations hors VEG

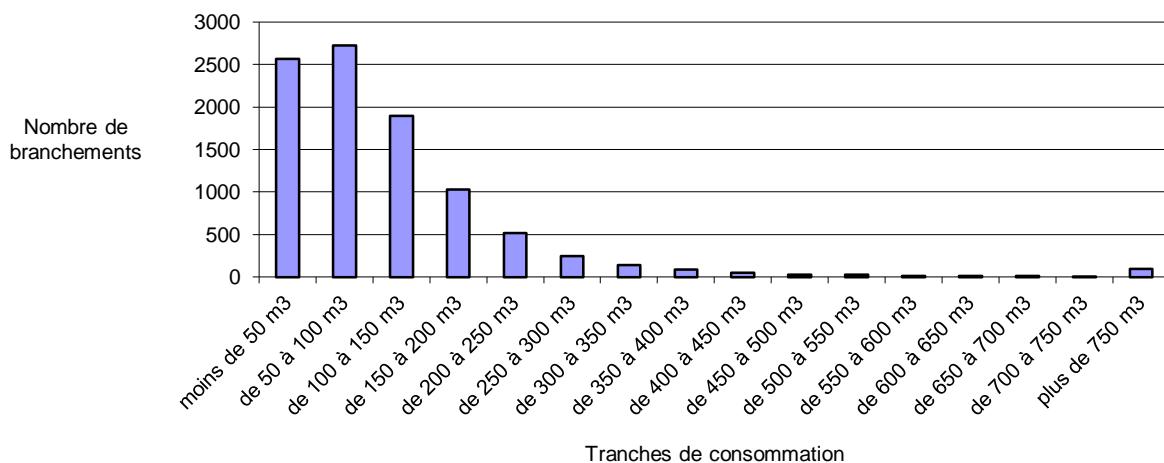
Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre ayant consommé ou non.

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation	
SCHOELCHER	255		9 218
Total de la collectivité	255		9 218

## 1.1.29.5 Spectre des consommations hors VEG

Tranche	Volume consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m <sup>3</sup>	63 701	2 568
de 50 à 100 m <sup>3</sup>	204 849	2 721
de 100 à 150 m <sup>3</sup>	235 923	1 898
de 150 à 200 m <sup>3</sup>	178 104	1 032
de 200 à 250 m <sup>3</sup>	114 454	515
de 250 à 300 m <sup>3</sup>	68 330	250
de 300 à 350 m <sup>3</sup>	45 170	140
de 350 à 400 m <sup>3</sup>	33 820	91
de 400 à 450 m <sup>3</sup>	21 976	52
de 450 à 500 m <sup>3</sup>	14 670	31
de 500 à 550 m <sup>3</sup>	14 190	27
de 550 à 600 m <sup>3</sup>	8 609	15
de 600 à 650 m <sup>3</sup>	9 321	15
de 650 à 700 m <sup>3</sup>	10 852	16
de 700 à 750 m <sup>3</sup>	5 789	8
plus de 750 m <sup>3</sup>	260 637	94

Spectre des consommations



## 1.1.30 Les volumes facturés

Les volumes facturés sont présentés dans les états des décomptes.

## ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS

Réclamations récurrentes sur l'année	Nombre en 2011	Nombre en 2012
FACTURATION ENCAISSEMENT / PRELEVEMENT ENCAISSEMENT / Erreur / défaut / retard remboursement	1	0
FACTURATION ENCAISSEMENT / PRELEVEMENT ENCAISSEMENT / Erreur prélèvement	1	0
FACTURATION ENCAISSEMENT / RELANCE / Erreur frais de recouvrement	-	36
FACTURATION ENCAISSEMENT / RELANCE / Erreur relance	41	0

FACTURATION ENCAISSEMENT / VOLUME CONSOMMATION COMPTAGE / Erreur estimation	1	0
FACTURATION ENCAISSEMENT / VOLUME CONSOMMATION COMPTAGE / Erreur relevé	3	3
PRODUIT / EAU POTABLE / Défaut de continuité du service	10	0
PRODUIT / EAU POTABLE / Goût couleur odeur	6	6
PRODUIT / EAU POTABLE / Insatisfaction défaut de continuité du service	-	8
PRODUIT / EAU POTABLE / Pression trop faible	13	34
PRODUIT / EAU POTABLE / Pression trop forte	-	1
QUALITE DE SERVICE / DOMMAGE CAUSE / Branchement fermé à tort	1	1
QUALITE DE SERVICE / DOMMAGE CAUSE / Dommage propriété	1	0
QUALITE DE SERVICE / ERREUR ADMINISTRATIVE / Erreur adresse facturation	4	1
QUALITE DE SERVICE / ERREUR ADMINISTRATIVE / Erreur nom du client	1	0
QUALITE DE SERVICE / RESPECT DES ENGAGEMENTS / Défaut d'accessibilité du service	1	0
QUALITE DE SERVICE / RESPECT DES ENGAGEMENTS / Non respect des rendez-vous	2	0

## LES INDICATEURS DU SERVICE

### 1.1.31 Les indicateurs spécifiques

Densité du réseau (Nb clients / longueur réseau) : **0.0728**

Indice de consommation (volume consommé / longueur réseau) : **9.9173**

## LE PRIX DE L'EAU

### 1.1.32 Le prix de l'eau

#### TARIFS POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3

Distribution de l'eau :	<b>EXPLOITATION SMDS -MAITRISE D'OUVRAGE ODYSSI</b>
Collecte et traitement des eaux usées :	<b>MAITRISE D'OUVRAGE &amp; EXPLOITATION ODYSSI</b>

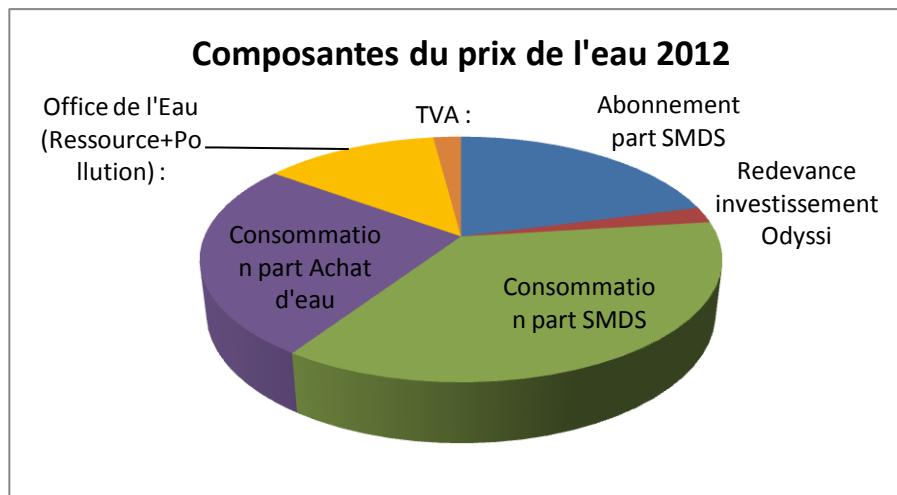
#### Evolution des prix entre le 29 Décembre 2011 et le 29 Décembre 2012

	29 Décembre 2011	29 Décembre 2012	% Evolution
<b>Eau potable</b>			
Redevance investissement ODYSSI	0,0600	0,0600	0%
Participation à la préservation de la ressource en eau ODE	0,1185	0.1185	0%
Consommation part SMDS	0.9608	1.0107	5.19%
Taxe sur la Consommation d'Eau (Ministère de l'Agriculture)	0,00000	0.0000	0%
Lutte contre la pollution (Office de l'eau)	0,2500	0.2500	0%
Consommation part achat d'eau SICSM-ODYSSI	0.6017	0.6017	0%
Consommation part ODYSSI	1,7000	1.7000	0%
Modernisation des réseaux (Office de l'eau)	0,1500	0.1500	0%
<b>Consommation Partenaire HT</b>	2.88	2.88	22.03%
<b>Consommation Société HT</b>	0.96	1.0107	5.28%
<b>Consommation Organismes Publics HT</b>	0,40	0.43	7.50%
TVA	0,08	0.08	0%
<b>Assainissement</b>			
<b>Consommation TTC (prix unitaire)</b>	<b>4.24</b>	<b>4.40</b>	<b>3.77%</b>
<b>Consommation TTC (base 120 m3)</b>	<b>508.80</b>	<b>528.08</b>	<b>3.79%</b>
<b>Eau potable</b>			
Prime fixe part SMDS	66.42	69.86	5.19%
Prime Fixe part ODYSSI	45.00	45.00	0%
<b>Partie fixe Partenaire HT</b>	<b>45.00</b>	<b>45.00</b>	<b>0%</b>
<b>Partie fixe Société HT</b>	<b>66.42</b>	<b>69.86</b>	<b>5.19%</b>
TVA	2.34	2.41	3.09%
<b>Partie fixe TTC (prix unitaire)</b>	<b>113.76</b>	<b>117.27</b>	<b>3.10%</b>
<b>Total TTC (base 120 m3)</b>	<b>622.56</b>	<b>645.36</b>	<b>3.66%</b>

## 1.1.33 Les composantes du prix de l'eau

La décomposition d'une facture d'eau pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> est la suivante :

Abonnement part SMDS	71.64 €	soit :	21%
Redevance investissement Odyssi	7.20 €	soit :	2%
Consommation part SMDS	124.37 €	soit :	36%
Consommation part Achat d'eau	87.82 €	soit :	26%
Office de l'Eau (Ressource+Pollution) :	44.22 €	soit :	13%
TVA :	7.03 €	soit :	2%
<b>Total</b>	<b>342.28 €</b>		



## 1.1.34 L'évolution du prix

Commune de Schœlcher

	Année	2011	2012
Prix du m <sup>3</sup> au 1er janvier		2.67 €	2.68 €
Evolution N/N-1		0.1%	0.4%

La taxe sur la consommation d'eau du ministère de l'agriculture a été abandonnée au profit de deux nouvelles taxes qui portent sur la lutte contre la pollution et sur la modernisation des réseaux.

## SITE INTERNET SAUR

Saur met à la disposition de ses clients particuliers une agence en ligne, accessible à partir du portail [www.saur.com](http://www.saur.com).



### www.saurclient.fr : une agence en ligne 24h/24

Notre site [www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr) est dédié à tout client abonné au service de l'eau. Chacun peut y créer son Espace Client, et y gérer son ou ses comptes, en toute sécurité.

L'espace client est mis à jour quotidiennement grâce à une interface sécurisée entre les bases de données clients et le site.

#### Comment faire pour

- ▶ [Vous abonner](#)
- ▶ [Nous contacter](#)
- ▶ [Vérifier votre consommation](#)
- ▶ [Opter pour l'e-facture](#)
- ▶ [Vous informer sur la qualité de votre eau](#)
- ▶ [Résilier votre abonnement](#)

#### > Gestion du compte sur « Mon Espace Client »

Sur son Espace Client, le client peut visualiser ses informations personnelles, le solde de son compte, son dernier index relevé, son historique de consommation sur 3 ans, sa dernière facture.

Il peut également y effectuer à toute heure les opérations nécessaires à la gestion de son compte et via les formulaires en ligne, contacter directement le service clientèle local concerné par sa demande. Les fonctionnalités disponibles sont largement utilisées par nos clients qui peuvent :

- ▶ [Modifier leur adresse de facturation](#)
- ▶ [Modifier leurs identifiants de connexion](#)
- ▶ [Modifier ou communiquer leurs coordonnées bancaires](#)
- ▶ [Modifier leur mode de paiement](#)
- ▶ [Communiquer le relevé de leur compteur](#)
- ▶ [Souscrire à un nouvel abonnement](#)
- ▶ [Résilier leur abonnement en cours](#)
- ▶ [Demander une fermeture temporaire de branchement](#)
- ▶ [Demander un devis pour un branchement](#)
- ▶ [Régler leur facture par carte bancaire](#)
- ▶ [Souscrire à l'e-facture Saur et consulter leurs factures en ligne](#)
- ▶ [Nous adresser un mail](#)
- ▶ [Recevoir un mail lors de la relève de leur compteur](#)
- ▶ [Différer le prélèvement de leur facture de solde](#)

A partir de la page d'accueil, les internautes non encore clients de Saur peuvent nous contacter, demander en ligne un devis ou une estimation de travaux de branchement, ou un encore, un abonnement au service de l'eau.

#### > Information sur l'eau dans la commune du client

Dans cet espace client, le client accède aussi à une information personnalisée sur l'eau dans sa commune. Il peut y retrouver :

- ▶ [la qualité de l'eau dans sa commune,](#)
- ▶ [une description des installations \(station de traitement ou d'assainissement, réseau...\)](#)
- ▶ [les travaux prévus sur la commune \(les interruptions de services y sont annoncées\)](#)
- ▶ [des alertes en cas de coupure, de casse de réseaux, de pollution...](#)
- ▶ [un espace spécifique est prévu pour l'actualité de l'eau sur la commune \(Investissements prévus, actualité événementielle, lien vers le site de la collectivité\).](#)

## > Une information exhaustive sur les thématiques de l'Eau

Dans les rubriques de « Toute l'info sur l'eau », l'internaute accède à une information détaillée sur les thèmes liés à l'eau :

- des conseils pratiques,
- un espace documentation pour le téléchargement des brochures Saur,
- des réponses aux questions les plus fréquentes,
- l'essentiel pour la préservation de l'eau dans l'environnement,
- les grands thèmes de la qualité de l'eau,
- un simulateur de consommation.

## En savoir plus

- |   |  |
|---|--|
|  | <b>Votre règlement</b><br>Les modes de paiement que faire en cas de difficulté pour régler votre facture |
|  | <b>Votre facture</b><br>Pour mieux comprendre votre facture  |
|  | <b>Votre compteur</b><br>Savoir le lire, l'utiliser, le protéger, et le rendre accessible                |
|  | <b>Vous et l'Eau</b><br>Les éco-gestes, pour maîtriser votre consommation                                |

Enfin, sous l'onglet « Saur », l'internaute retrouve les coordonnées de nos services clientèle et la carte des implantations de Saur en France.

## LE PATRIMOINE DU SERVICE

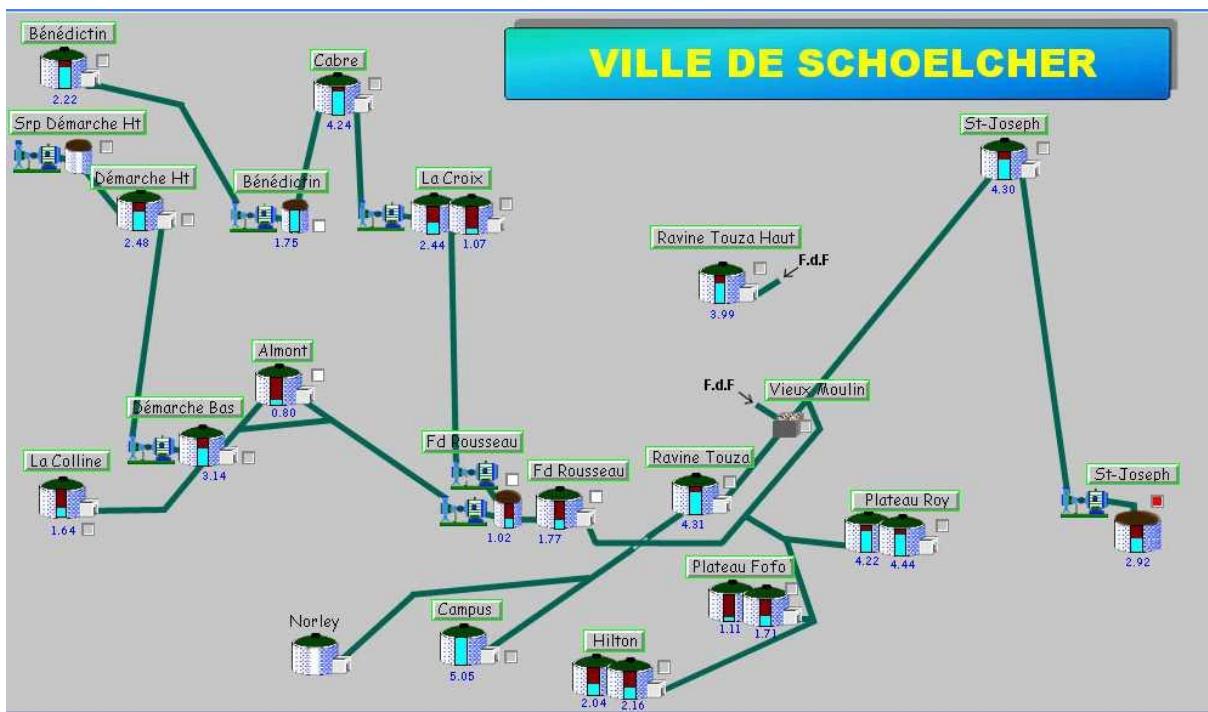
Le patrimoine de service est présenté par installation, ouvrage ou équipement et par type afin d'en avoir une vue synthétique.

On y trouve d'une manière générale les installations de production et/ou de traitement ainsi que les ouvrages de prélèvement de l'eau brute.

Au niveau du réseau de distribution, le détail porte généralement sur les stations de reprise/surpression, les traitements complémentaires éventuels ainsi que sur les châteaux d'eau et réservoirs. Nous trouvons enfin le détail des canalisations, des équipements de réseaux, des branchements et éventuellement des compteurs.

Le détail, équipement par équipement, est fourni en annexe 1.

## LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT



## LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU

### 1.1.35 Les stations de surpression et de reprise

Description des stations de surpression et reprise

Désignation	Lieu	Débit nominal M3/h	HMT en mCE	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Pompage St Joseph	SCHOELCHER	375	185	OUI	NON	Vers réservoir 3000m3 quartier Séailles
Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	SCHOELCHER	389	20	OUI	NON	augmenter la pression dans le réseau de distribution
Pompage de Démarche Bas	SCHOELCHER	39	150	OUI	NON	pompage vers réservoir Démarche Haut
Pompage Lacroix	SCHOELCHER	25	63	OUI	NON	pompage vers réservoir Cabre
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	SCHOELCHER	85	120	OUI	NON	Augmente la pression sur le réseau de Démarche haut
Pompage Fond Rousseau / Almont	SCHOELCHER	133	55	OUI	NON	Vers réservoir Almont
Pompage Fond Rousseau / La Croix	SCHOELCHER	112	138	OUI	NON	Vers réservoir La Croix
Pompage Bénédictin	SCHOELCHER	16	59	OUI	NON	Vers réservoir Bénédictin
Accélérateur d'Hilton (suppresseur)	SCHOELCHER	420	20	OUI	NON	Augmente la pression sur le réseau de St Georges coté mer

## LES OUVRAGES DE STOCKAGE

### 1.1.36 Châteaux d'eau et Réservoirs

Description des châteaux d'eau et de réservoirs

Désignation	Volume en m <sup>3</sup>	Cote trop plein	Cote sol	Cote radier	Télésurveillance
Réservoirs de PLATEAU FOFO \ Réservoir 1 de PLATEAU FOFO	1 000	103	98	97	OUI
Réservoirs de PLATEAU FOFO \ Réservoir 2 de PLATEAU FOFO	1 000	103	98	98	OUI
Réservoirs de HILTON \ Réservoir 1 de HILTON	1 000	44	39	39	OUI
Réservoir de ST JOSEPH \ Réservoir de ST JOSEPH	3 000	278	272	272	OUI
Réservoirs de PLATEAU ROY \ Réservoir 2 de PLATEAU ROY	1 000	125	121	121	OUI
Réservoir de DEMARCHE HAUT \ Réservoir de DEMARCHE HAUT	100	268	265	265	OUI
réservoir de LACROIX \ Réservoir 1 de LACROIX	1 000	258	253	253	OUI
réservoir de LACROIX \ Réservoirs 2 de LACROIX	1 000	257	253	253	OUI
Réservoir de CABRE \ Réservoir de CABRE	700	306	302	302	OUI
Réservoir de BENEDICTINS \ Réservoir de BENEDICTINS	100	333	328	330	OUI
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS \ Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	700	140	135	135	OUI
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT \ Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	100	203	200	199	OUI
Réservoir de CAMPUS \ Réservoir de CAMPUS	1 000	77	71	71	OUI
Réservoir de NORLEY \ Réservoir de NORLEY	350	72	70	68	OUI
Réservoirs de HILTON \ Réservoir 2 de HILTON	1 000	44	39	39	OUI
Réservoirs de PLATEAU ROY \ Réservoir 1 de PLATEAU ROY	1 000	125	121	121	OUI
Réservoir de FOND ROUSSEAU \ Réservoir de FOND ROUSSEAU	1 000	145	138	140	OUI
Réservoir d'ALMONT \ Réservoir d'ALMONT	500	183	178	179	OUI
Réservoir de COLLINE \ Réservoir de COLLINE	80	134	129	131	OUI
Réservoir de DEMARCHE BAS \ Réservoir de Démarche Bas	400	162	156	157	OUI

## 1.1.37 Bâches de reprise / surpression

Description des bâches de reprise et de surpression

Désignation	Volume en m3	Télésurveillance
Suppresseur de DEMARCHE HAUT \ Bâche de DEMARCHE HAUT	16	OUI
Station pompage de ST JOSEPH \ Bâche de ST JOSEPH	1 000	OUI
Station Pompage de FOND ROUSSEAU \ Bâche de FOND ROUSSEAU	63	OUI
Station Pompage de BENEDICTINS \ Bâche de BENEDICTINS	7	OUI

## LE RESEAU

### 1.1.38 Les canalisations

#### 1.1.38.1 Linéaire de canalisation par diamètre et par matériaux

Descriptif des canalisations d'adduction existantes

Matériaux	Diamètre (mm)	Extension de l'année	Linéaire total (ml)
Acier	33	0	175
Acier	50	0	104
Acier	200	20	20
Fonte	50	0	273
Fonte	60	0	5 147
Fonte	70	0	505
Fonte	80	0	136
Fonte	100	0	20 422
Fonte	125	0	272
Fonte	150	399	12 297
Fonte	200	1 104	8 044
Fonte	250	0	3 743
Fonte	300	4 360	7 287
Fonte	400	0	11 665
Inconnue	0	234	10 060
Polyéthylène	40	0	94
Polyéthylène	50	0	402
Polyéthylène	63	0	864
Polyéthylène	75	0	154
Polyéthylène	90	0	17
Polyéthylène	110	801	1 075
Polyéthylène	160	1 108	1 108
Pvc	25	0	204
Pvc	40	0	1 223
Pvc	50	482	8 505
Pvc	63	0	4 345
Pvc	75	0	4 843
Pvc	90	302	2 507
Pvc	110	272	19 457
Pvc	125	722	3 159
Pvc	140	0	376
Pvc	160	624	1 263
Pvc	200	0	372
<b>Total</b>		<b>10 427</b>	<b>130 115</b>

## 1.1.39 Les équipements de réseau

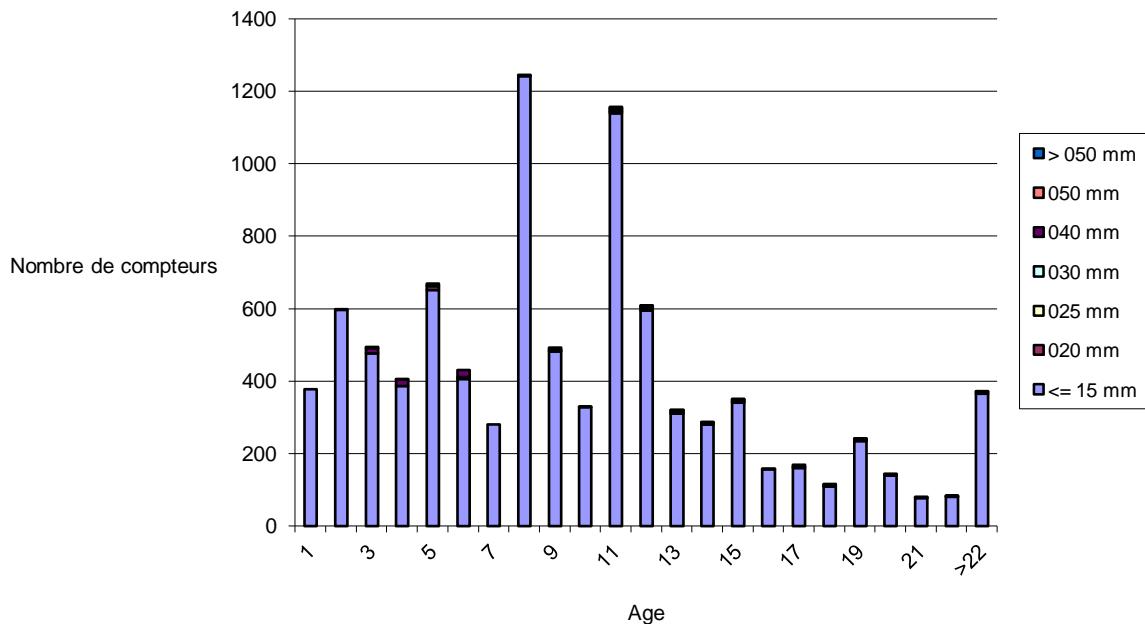
Descriptif des organes hydrauliques du réseau

Désignation	Nombre
Boite a boues	2
Compteur	16
Défense incendie	152
Plaque d'extrémité	1
Régulateur / Réducteur	18
Vanne / Robinet	432
Ventouse	64
Vidange / Purge	117

### 1.1.39.1 Répartition par âge et par diamètre

Diamètre nominal Age	<=15 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	>50 mm	Total
1	378	0	0	0	0	0	0	378
2	596	0	0	0	2	0	0	598
3	476	0	0	0	15	0	3	494
4	387	0	0	0	17	0	1	405
5	651	11	0	0	7	0	0	669
6	406	6	0	0	19	0	0	431
7	280	0	0	0	0	0	0	280
8	1 242	1	0	0	2	0	0	1 245
9	481	0	0	0	4	0	8	493
10	328	0	1	0	0	0	0	329
11	1 139	3	3	2	5	1	4	1 157
12	595	5	0	2	4	1	2	609
13	311	2	4	0	3	1	0	321
14	281	1	1	0	2	0	1	286
15	341	2	1	0	4	1	1	350
16	156	0	0	0	2	0	0	158
17	160	4	6	0	0	0	0	170
18	110	0	1	0	3	0	1	115
19	234	2	3	0	1	0	1	241
20	140	0	3	0	0	0	1	144
21	78	1	0	0	0	1	0	80
22	81	1	0	0	1	0	0	83
>22	366	0	5	0	0	0	1	372
Total par diamètre	9 217	39	28	4	91	5	24	9 408

## Répartition des compteurs par âge et par diamètre



Nombre de compteurs sans les branchements résiliés fermés dont les compteurs sont toujours en place.

## LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Au cours de l'exercice considéré, il n'y a pas eu de variation du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au déléguétaire, ou du fait du déléguétaire.

## LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE

### 1.1.40 Mise en sécurité des ouvrages

L'ensemble de tous les sites doit être doté de systèmes anti-intrusion performants. Cette demande a déjà été formulée lors de RAD précédents.

Afin d'éviter l'accès de tiers aux cuves, nous proposons la pose de clôtures autour des sites. Cette demande a déjà été formulée lors de RAD précédents.

### 1.1.41 Normes environnementales

R.A.S.

## LES BIENS DE REPRISE

Les biens de reprise sont les biens qui appartiennent à SMDS et qui doivent être éventuellement repris à leur valeur par la Collectivité en cas de changement de Déléguétaire.

### 1.1.42 Les compteurs appartenant au déléguétaire

Diamètre nominal	<=15 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	>50 mm	Total
Age								
1	378	0	0	0	0	0	0	378
2	596	0	0	0	2	0	0	598
3	476	0	0	0	15	0	3	494
4	387	0	0	0	17	0	1	405
5	651	11	0	0	7	0	0	669
6	135	6	0	0	12	0	0	153
7	149	0	0	0	0	0	0	149
8	1 036	1	0	0	2	0	0	1 039
9	479	0	0	0	4	0	6	489
10	328	0	1	0	0	0	0	329
11	1 138	3	3	2	5	1	4	1 156
12	594	5	0	2	4	1	2	608
13	311	2	4	0	3	1	0	321
14	281	1	1	0	2	0	1	286
15	341	2	1	0	4	1	1	350
16	156	0	0	0	2	0	0	158
17	160	4	6	0	0	0	0	170
18	110	0	1	0	3	0	1	115
19	234	2	3	0	1	0	1	241
20	140	0	3	0	0	0	1	144
21	78	1	0	0	0	1	0	80
22	81	1	0	0	1	0	0	83
>22	364	0	5	0	0	0	1	370
Total par diamètre	8 603	39	28	4	84	5	22	8 785

### 1.1.43 Les autres biens de reprise

Les biens de reprise identifiés sont :

LOCALISATION	DESCRIPTION DE L'EQUIPEMENT	DATE DE POSE
Station Pompage de ST JOSEPH	Satellite de télégestion	01/01/1999
Station Pompage de ST JOSEPH	Satellite de télégestion	01/01/1999
Réservoir de ST JOSEPH	Satellite de télégestion	05/07/2010
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	Satellite de télégestion	04/07/2010
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	Satellite de télégestion	04/01/2012
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	Satellite de télégestion	28/11/2003
Réservoir de CAMPUS	Satellite de télégestion	23/09/2004
Réservoir de PLATEAU FOFO	Satellite de télégestion	01/07/2002
Réservoir de HILTON	Satellite de télégestion	01/09/2002
Réservoir de PLATEAU ROY	Satellite de télégestion	01/08/2002

Réservoir de FOND ROUSSEAU	Satellite de télégestion	01/05/1996
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Satellite de télégestion	21/11/2005
Réservoir d'ALMONT	Satellite de télégestion	28/07/2003
Station Pompage de DEMARCHE BAS	Satellite de télégestion	02/07/2010
Réservoir de COLLINE	Satellite de télégestion	01/12/2003
Réservoir de DEMARCHE HAUT	Satellite de télégestion	02/07/2010
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Satellite de télégestion	01/01/2001
Station Pompage de LACROIX	Satellite de télégestion	01/01/2002
Réservoir de CABRE	Satellite de télégestion	01/12/2002
Station Pompage de BENEDICTINS	Satellite de télégestion	07/12/2011
Réservoir de BENEDICTINS	Satellite de télégestion	07/12/2011

## BILAN DE L'ACTIVITE

### LES VOLUMES D'EAU

#### 1.1.44 Les volumes mis en distribution

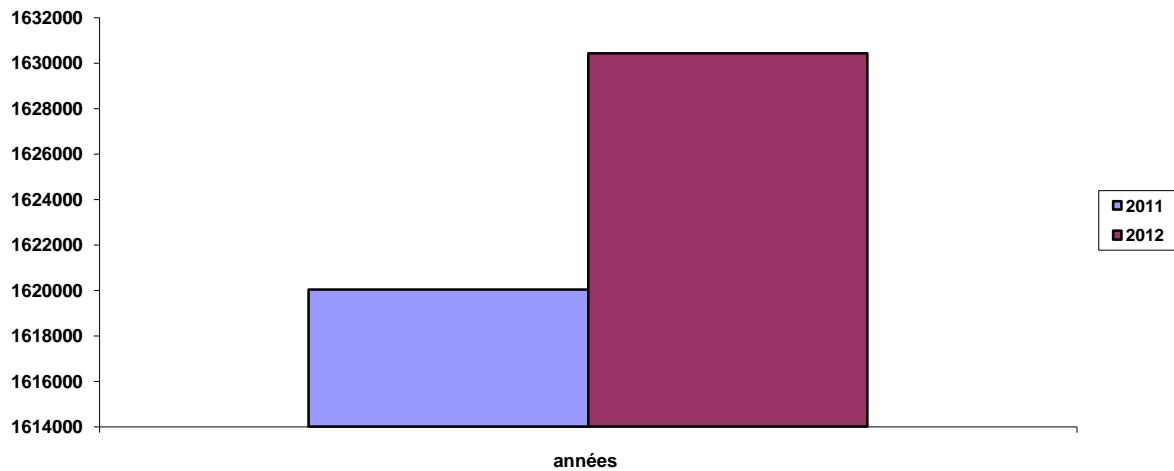
Volumes mis en distribution = Volumes produits + Volumes importés – Volumes exportés

##### 1.1.44.1 *Les volumes annuels mis en distribution exprimés en m<sup>3</sup>*

Volume produit = Volume traité injecté dans le réseau

Désignation volume	2011	2012
Volume importé	1 620 031	1 630 416
Total volume mis en distribution	1 620 031	1 630 416
Evolution N / N-1	-	0,64 %

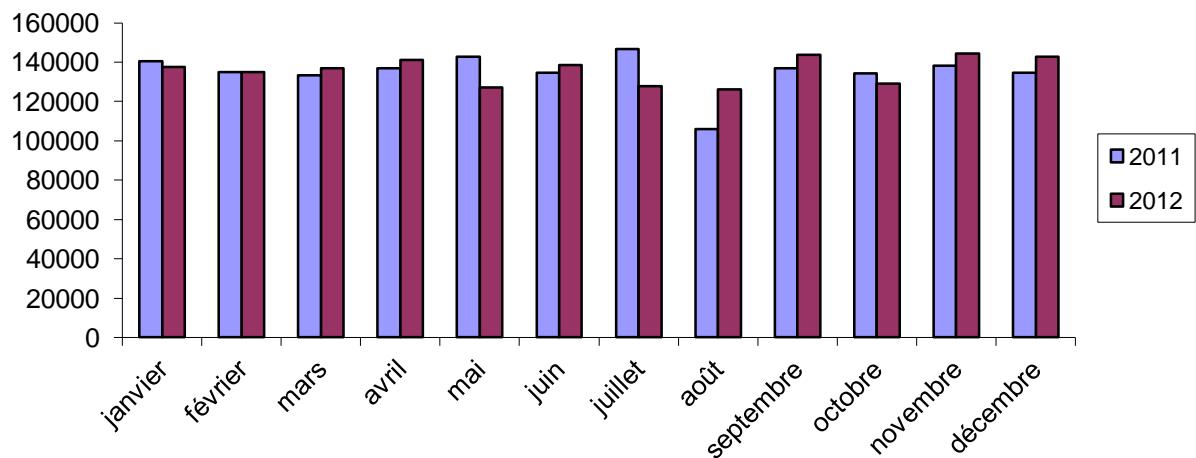
**volumes annuels mis en distribution**



## 1.1.44.2 Les volumes mensuels mis en distribution

	2011	2012	Evolution N/N-1
Janvier	140 614	137 433	-2,26 %
Février	134 884	135 068	0,14 %
Mars	133 343	137 063	2,79 %
Avril	137 060	141 119	2,96 %
Mai	142 861	127 273	-10,91 %
Juin	134 552	138 533	2,96 %
Juillet	146 581	127 852	-12,78 %
Août	106 106	126 260	18,99 %
Septembre	136 784	143 739	5,08 %
Octobre	134 440	129 051	-4,01 %
Novembre	138 301	144 353	4,38 %
Décembre	134 505	142 672	6,07 %
Total	1 620 031	1 630 416	0,64 %

volumes mensuels mis en distribution

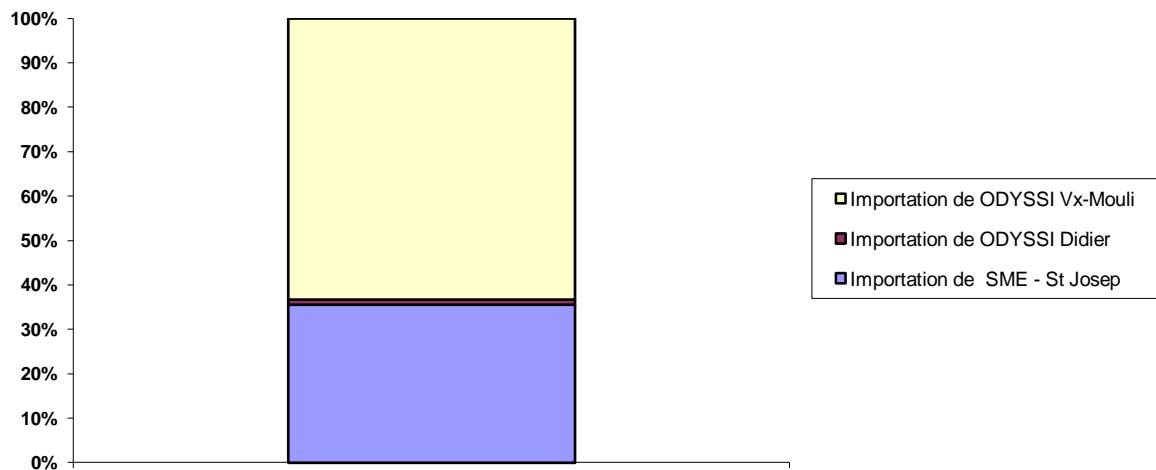


## 1.1.44.3 Synthèse par origine

Volumes annuels importés exprimés en m3

Désignation origine	2011	2012
Importation de SME - St Josep	650 000	581 501
Importation d'ODYSSI Didier	17 043	18 700
Importation d'ODYSSI Vx-Moulin	952 988	1 030 215
Total	1 620 031	1 630 416

**synthèse par origine**



Le 07 Avril 2009, ODYSSI nous a autorisés à mettre en service le réseau d'adduction de vieux moulin afin de respecter la convention d'achat d'eau en gros.

L'objectif est de s'approvisionner un maximum chez eux de manière à faire bénéficier le prix d'achat aux abonnés de la ville de Schœlcher.

# Rapport Annuel du Déléguétaire

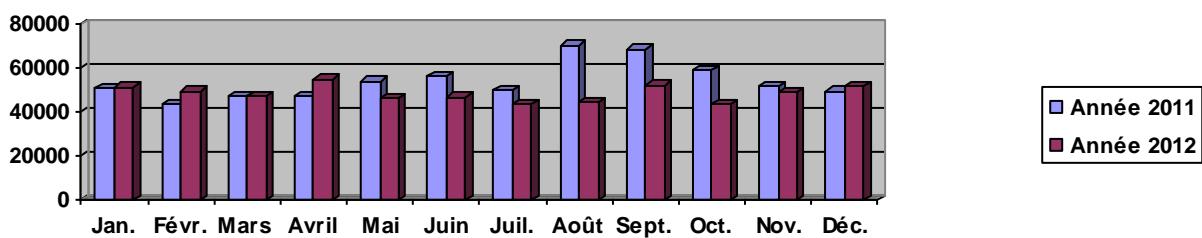


## 1.1.44.4 Détail par origine

Volumes mensuels importés exprimés en m<sup>3</sup>

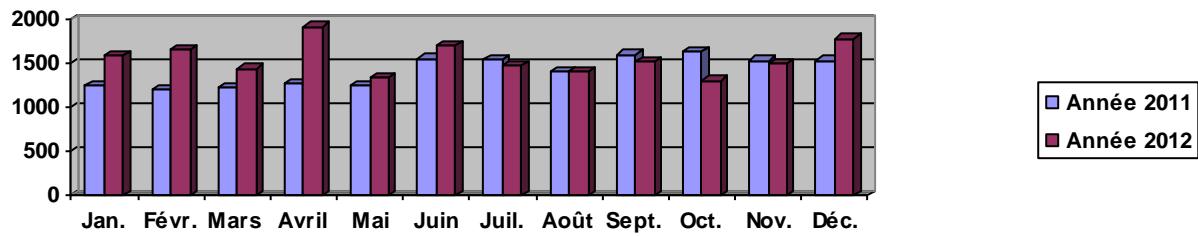
### Importation de SME - St Josep

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2011	50963	43634	47524	47360	54106	56496	50232	70691	68653	59218	51678	49445	650000
Année 2012	51529	49393	47172	55224	46270	46899	43847	44381	52313	43729	48958	51786	581501



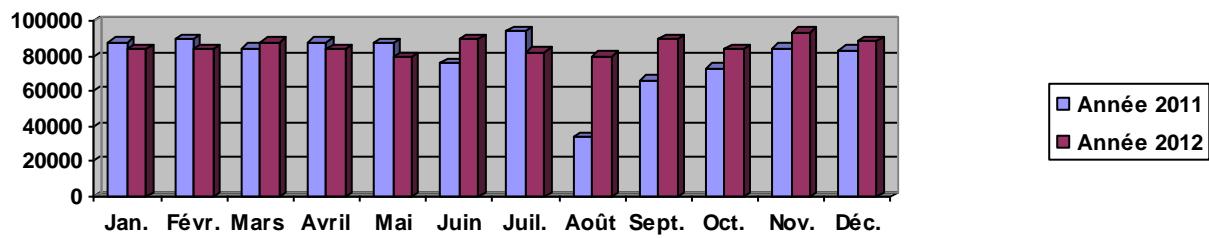
### Importation d'ODYSSI Didier

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2011	1246	1206	1224	1278	1254	1555	1545	1415	1608	1637	1534	1541	17043
Année 2012	1596	1659	1446	1926	1348	1709	1485	1406	1528	1312	1500	1785	18700



### Importation d'ODYSSI Vx-Moulin

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2011	88405	90044	84595	88422	87501	76501	94804	34000	66523	73585	85089	83519	952988
Année 2012	84308	84016	88445	83969	79655	89925	82520	80473	89898	84010	93895	89101	1030215

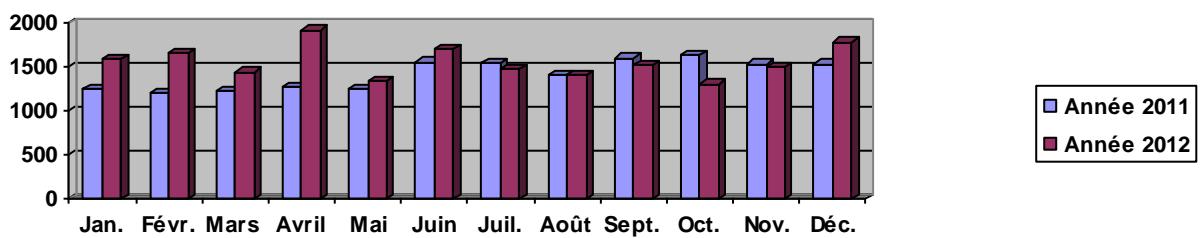


## 1.1.44.5 Détail par compteur

Volumes mensuels exprimés en m<sup>3</sup>

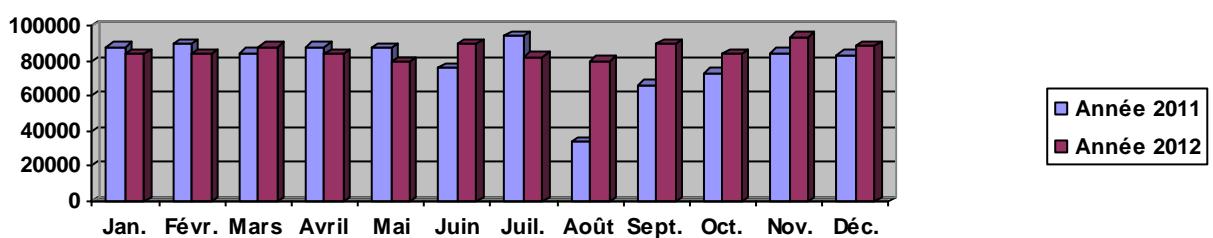
Importation d'ODYSSI Didier : Ravine touza compteur Didier

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2011	1246	1206	1224	1278	1254	1555	1545	1415	1608	1637	1534	1541	17043
Année 2012	1596	1659	1446	1926	1348	1709	1485	1406	1528	1312	1500	1785	18700



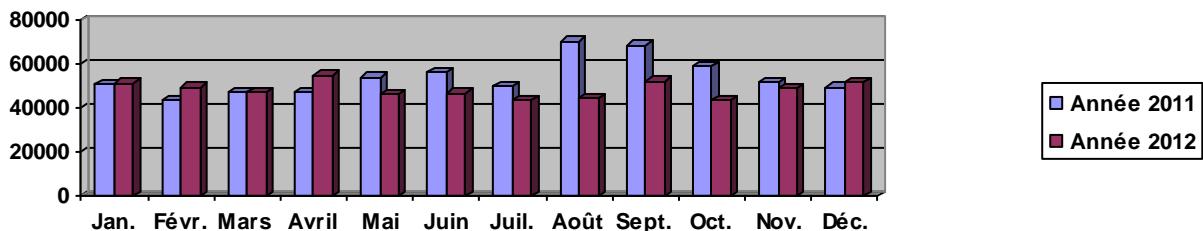
Importation de ODYSSI Vx-Moulin: Compteur secours Schoelcher DN 150

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2011	88405	90044	84595	88422	87501	76501	94804	34000	66523	73585	85089	83519	952988
Année 2012	84308	84016	88445	83969	79655	89925	82520	80473	89898	84010	93895	89101	1030215



Importation de SME - St Josep : Cpt DN 250 sur bâche ST Joseph

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2011	50963	43634	47524	47360	54106	56496	50232	70691	68653	59218	51678	49445	650000
Année 2012	51529	49393	47172	55224	46270	46899	43847	44381	52313	43729	48958	51786	581501



## 1.1.45 Les volumes repris ou surpressés

Les volumes annuels pompés exprimés en m<sup>3</sup>

Désignation	Refoulement	Volume annuel en m <sup>3</sup>
Station Pompage de BENEDICTINS	Compteur sortie pompage Bénédictins DN80	3 631
Station pompage de ST JOSEPH	Cpt DN 250 SME Bache St Joseph	614 540
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Adduction réservoir Almont DN150	359 584
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Compteur add réservoir Lacroix DN150	330 261
Total		1 308 016

Remarque :

Le pompage de Démarche Bas vers Démarche Haut ainsi que le suppresseur de Démarche Haut n'étant pas équipés de compteurs, leurs volumes pompés ne figurent pas dans ce tableau.

## 1.1.46 Le rendement du réseau

### 1.1.46.1 Période d'extraction des données

Les données de ce chapitre sont extraites pour une date moyenne de fin de campagne de relève du : 5/11/2012 (372 jours)

Dans ce chapitre, le volume mis en distribution est calculé sur cette même période.

### 1.1.46.2 Rendement du réseau de distribution : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n°2007-675

Rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) \* 100

Avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Il est possible d'obtenir les volumes sur 365 j en multipliant chaque volume par le ratio 365/nombre de jours de la période de relève.

La période de relève sera celle de l'année pour laquelle on cherche à recalculer le volume

Désignation	2011	2012
Volume eau potable consommé autorisé	1 287 695	1 296 488
Volume eau potable acheté en gros	1 639 908	1 644 136
Rendement du réseau de distribution	78,5%	78,9%

#### **1.1.46.3 Indice linéaire de pertes en réseau : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n° 2007-675**

Indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / nombre de jours

Avec volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros  
Et volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Désignation	2011	2012
Volume eau potable mis en distribution	1 639 908	1 644 136
Volume eau potable consommé autorisé	1 287 695	1 296 488
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en KM)	117	125
Indice linéaire de pertes en réseau en m3/ KM / jour	8,20	7,45
Evolution N / N-1	-	-9,15 %

L'exigence contractuelle qui est pour l'année 2012 de  $Ip < 11m3/j/km$  a été respectée.

#### **1.1.46.4 Rendement spécifique : rendement primaire**

Rendement primaire = volume consommé/ volume mis en distribution (définition DDT) calculés sur la période d'extraction des données

Volume consommé = volume relevé + volume estimé des clients

Désignation	2011	2012
Volume consommé	1 266 378	1 290 395
Volume mis en distribution	1 639 908	1 644 136
Rendement primaire	77 %	78 %
Evolution N / N-1	-	+1

## L'ENERGIE ELECTRIQUE

#### **1.1.47 Consommation globale d'énergie électrique**

Désignation	2011	2012
Consommation d'énergie électrique en kWh	905 626	812 529
Evolution N / N-1		-10,28 %

## 1.1.48 Consommation d'énergie électrique des stations d'une puissance supérieure ou égale à 0 kW

Liste des stations de production / traitement et de reprise / surpression :

Station	Type de station	Consommation en kWh	Volume produit ou pompé en m <sup>3</sup>	kWh/m <sup>3</sup>
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Station de reprise/suppression	6 153	-	-
Réservoir de DEMARCHE BAS	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	16 126	-	-
Station Pompage de BENEDICTINS	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	4 658	3 631	1,28
Réservoir de LACROIX	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	24 563	-	-
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	136	-	-
Station pompage de ST JOSEPH	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	376 730	614 540	0,61
Réservoir de ST JOSEPH	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	71	-	-
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	1 636	-	-
Réservoirs de HILTON	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	552	-	-
Réservoir de COLLINE	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	229	-	-
Réservoir d'ALMONT	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	165	-	-
Réservoir de NORLEY	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	0	-	-

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Réservoir de FOND ROUSSEAU	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	167	-	-
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	123	-	-
Réservoirs de PLATEAU ROY	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	12 908	-	-
Réservoirs de PLATEAU FOFO	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	206	-	-
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	371 924	689 845	0,54

Station	Type de station	Consommation en kWh	Volume produit ou pompé en m3	kWh/m3
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Station de reprise/suppression	12 153	Pas de comptage	-
Station Pompage de BENEDICTINS	Station de reprise/suppression	4 108	4 481	0.91
Station Pompage LACROIX	Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	25 715	77 294	0.33
Station Pompage de ST JOSEPH	Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	650 700	1 085 446	0.60
Réservoirs de PLATEAU ROY	Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	13 193	109 611	0.12
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Station de reprise/suppression	289 798	639 377	0.45

## LA QUALITE DU PRODUIT L'EAU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

### 1.1.49 Synthèse

Synthèse qualitative de l'eau point de mise en distribution :

		TOTAL ANNUEL		
NATURE DE L'ANALYSE		Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
<b>Surveillance de l'exploitant</b>				
Physico-chimique		269	269	100%
Nombre total d'échantillons		269	269	100%
<b>TOTAL échantillons</b>		<b>269</b>	<b>269</b>	<b>100%</b>

### 1.1.50 Détails des non-conformités

Point de Prélèvement	Nb analyses tx chlore < 0,3 mg/l	Nb analyses total	% analyses taux chlore < 0,3mg/l	Détail des non-conformités
Réservoir Hilton - cuve n°1	8	44	18%	25/05/06 : Cl libre = 0,24 mg/l 01/06/06 : Cl libre = 0,19 mg/l 15/06/06 : Cl libre = 0,25 mg/l 23/06/06 : Cl libre = 0,11 mg/l 28/06/06 : Cl libre = 0,18 mg/l 24/08/06 : Cl libre = 0,28 mg/l 14/09/06 : Cl libre = 0,08 mg/l 14/12/06 : Cl libre = 0,24 mg/l
Réservoir Hilton - cuve n°2	1	43	2%	23/06/06 : Cl libre = 0,23 mg/l
Réservoir Bénédictins	12	43	28%	15/06/06 : Cl libre = 0,25 mg/l 23/06/06 : Cl libre = 0,08 mg/l 06/07/06 : Cl libre = 0,17 mg/l 13/07/06 : Cl libre = 0,17 mg/l 20/07/06 : Cl libre = 0,2 mg/l 11/08/06 : Cl libre = 0,18 mg/l 24/08/06 : Cl libre = 0,15 mg/l 31/08/06 : Cl libre = 0,21 mg/l 07/09/06 : Cl libre = 0,21 mg/l 14/09/06 : Cl libre = 0,01 mg/l 07/12/06 : Cl libre = 0,17 mg/l 14/12/06 : Cl libre = 0,27 mg/l
Station de pompage Bénédictins	9	41	22%	02/02/06 : Cl libre = 0,17 mg/l 01/06/06 : Cl libre = 0,19 mg/l 23/06/06 : Cl libre = 0,17 mg/l 06/07/06 : Cl libre = 0,13 mg/l 27/07/06 : Cl libre = 0,26 mg/l 11/08/06 : Cl libre = 0,02 mg/l 24/08/06 : Cl libre = 0,02 mg/l 07/09/06 : Cl libre = 0,25 mg/l 20/11/06 : Cl libre = 0,03 mg/l

La réglementation n'impose pas en général de taux de chlore minimal, cependant, le niveau orange du plan VIGIPIRATE impose de renforcer la chloration à 0,3 mg/l minimum en sortie de réservoir. Les non-conformités ci-dessus correspondent à cette obligation provisoire.

## LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR MAINTENANCE DU PATRIMOINE

### 1.1.51 Stations et ouvrages

#### Synthèse des interventions

Liste des opérations de maintenance effectuées dans l'année :

Les entretiens de premier niveau (contrôle niveau huile, graissage, ...) ne sont pas détaillés dans les tableaux qui suivent :

	Entretien	TOTAL
Curatif	31	31
Préventif	273	273
Total	304	304

Liste des opérations de maintenance effectuées dans l'année :

Les entretiens de premier niveau (contrôle niveau huile, graissage, ...) ne sont pas détaillés dans les tableaux qui suivent :

#### Interventions en activité Entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Réseau Schœlcher	Canalisations	27/03/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réseau Schœlcher	Compteur regard DN 300	19/12/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réseau Schœlcher	Stabilisateur de pression aval dn 100	10/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réseau Schœlcher	vidange batelière rue Vincent Joly	04/04/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réseau Schœlcher	vidange bénédictins 1ere a gauche après st-Raphael	25/04/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réseau Schœlcher	vidange enclos route principale terre ville proximité villa COQUERAN	28/03/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réseau Schœlcher	vidange fond Bernier rn2 droite entrée casse	14/03/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réseau Schœlcher	vidange maison n°13 lotissement flamboyant	21/03/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réseau Schœlcher	vidange plateau FOFO rue Emile Maurice	04/04/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réseau Schœlcher	vidange plateau FOFO rue Petit Florentin	04/04/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réseau Schœlcher	vidange terre ville rue des sucriers	25/04/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Réservoir d'ALMONT	Satellite	14/02/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de BENEDICTINS	Robinet prélèvement pour autocontrôle	25/05/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de BENEDICTINS	Robinet prélèvement pour autocontrôle	31/05/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de BENEDICTINS	Robinet prélèvement pour autocontrôle	22/06/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de CABRE	Sonde de niveau PERAX	22/08/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de COLLINE	Robinet prélèvement pour autocontrôle	25/05/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de COLLINE	Robinet prélèvement pour autocontrôle	31/05/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de COLLINE	Robinet prélèvement pour autocontrôle	22/06/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Armoire électrique	12/10/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE BAS	Armoire électrique	12/10/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti bélier	10/05/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti bélier	06/06/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti bélier	14/06/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti bélier	06/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti bélier	18/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti bélier	03/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti bélier	03/09/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti bélier	03/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti bélier	03/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti bélier	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti bélier	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Réservoir de DEMARCHE BAS	Compteur dn 100 adduction réservoir Démarche Bas	19/12/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	05/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	10/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	20/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	26/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	02/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	08/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	17/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	21/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	29/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	07/09/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	04/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	11/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	17/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	24/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	13/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	20/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	22/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompe de surface verticale 2 vers réservoir Démarche Haut	20/03/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE BAS	Satellite	05/11/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE HAUT	Batterie alimentation PERAX	20/03/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE HAUT	Satellite	05/11/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de FOND ROUSSEAU	Electricité commande	11/06/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de FOND ROUSSEAU	Robinet prélèvement pour autocontrôle	25/05/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de FOND ROUSSEAU	Robinet prélèvement pour autocontrôle	31/05/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de FOND ROUSSEAU	Robinet prélèvement pour autocontrôle	22/06/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de FOND ROUSSEAU	Satellite	30/07/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de FOND ROUSSEAU	Satellite	31/07/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de FOND ROUSSEAU	Satellite	19/09/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de FOND ROUSSEAU	sonde de niveau piézo métrique	05/07/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de LACROIX	Ballon anti bélier	03/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Ballon anti bélier	03/09/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Ballon anti bélier	03/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Ballon anti bélier	03/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Ballon anti bélier	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Ballon anti bélier	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	05/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	10/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	20/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	26/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	02/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	08/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	17/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	21/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	07/09/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	04/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	11/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	17/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	24/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	13/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	20/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	22/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Pompe de surface verticale 1	07/06/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de LACROIX	Pompe de surface verticale 2	07/06/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de LACROIX	Robinet prélèvement pour autocontrôle	25/05/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Robinet prélèvement pour autocontrôle	31/05/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de LACROIX	Robinet prélèvement pour autocontrôle	22/06/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	Compteur adduction ravine touza 0 150	14/03/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	Compteur adduction ravine touza 0 150	19/12/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	Sonde de niveau piezo métrique	14/09/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de ST JOSEPH	Coffret électrique mural	08/10/2012	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Réservoir de ST JOSEPH	Coffret électrique mural	10/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de ST JOSEPH	Débitmètre DN 250 réservoir ST joseph	10/09/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de ST JOSEPH	Débitmètre DN 250 réservoir ST joseph	12/09/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de ST JOSEPH	Débitmètre DN 250 réservoir ST joseph	17/09/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoirs de HILTON	Réservoir 1 de HILTON	17/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de HILTON	robinet prélèvement pour autocontrôle	25/05/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de HILTON	Robinet prélèvement pour autocontrôle	25/05/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de HILTON	Robinet prélèvement pour autocontrôle	31/05/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de HILTON	robinet prélèvement pour autocontrôle	31/05/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de HILTON	robinet prélèvement pour autocontrôle	22/06/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de HILTON	Robinet prélèvement pour autocontrôle	22/06/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Réservoirs de PLATEAU FOFO	Compteur adduction réservoir plateau fofo	19/12/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	26/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	26/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	02/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	10/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	16/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseurs)	21/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseurs)	29/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseurs)	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseurs)	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseurs)	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseurs)	05/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseurs)	08/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseurs)	13/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseurs)	13/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseurs)	13/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseurs)	26/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseurs)	26/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseurs)	30/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseurs)	17/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseurs)	17/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseurs)	17/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseurs)	31/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti bélier	03/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti bélier	03/09/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti bélier	03/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti bélier	05/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti bélier	20/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti bélier	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Compteur distribution dn 150	17/09/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoirs de PLATEAU ROY	Compteur distribution dn 150	19/12/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti bélier	03/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti bélier	03/09/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti bélier	03/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti bélier	03/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti bélier	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Organes électriques	11/06/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	05/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	10/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	20/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	26/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	02/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	08/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	17/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	21/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	29/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	07/09/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	04/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	11/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	17/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	24/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	13/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	20/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	22/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Satellite	14/08/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station Pompage de BENEDICTINS	Satellite	19/12/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Armoire électrique Lacroix/Almont	15/02/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier Almont	03/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier Almont	03/09/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier Almont	03/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier Almont	03/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier Almont	03/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier Almont	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier la croix	03/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier la croix	03/09/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier la croix	03/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier la croix	03/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier la croix	03/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier la croix	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	27/06/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	05/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	10/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	20/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	26/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	02/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	08/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	17/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	21/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	29/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	07/09/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	04/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	11/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	17/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	24/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	13/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	20/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	22/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti bélier	03/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti bélier	03/09/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti bélier	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti bélier	03/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti bélier	20/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti bélier	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Débitmètre saur bâche ST joseph	19/12/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	05/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	10/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	20/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	26/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	02/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	08/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	17/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	23/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	30/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	05/09/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	05/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	08/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	19/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	13/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	26/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	26/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	30/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	17/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	17/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	31/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Robinet prélèvement pour autocontrôle	31/05/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Robinet prélèvement pour autocontrôle	22/06/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseurs de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bélier	03/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseurs de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bélier	03/09/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseurs de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bélier	03/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseurs de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bélier	03/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseurs de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bélier	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseurs de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bélier	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseurs de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bélier "suppresseurs Marmot"	03/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Suppresseurs de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bélier " suppresseurs Marmot"	03/09/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseurs de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bélier " suppresseurs Marmot"	03/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseurs de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bélier " suppresseurs Marmot"	03/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseurs de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bélier " suppresseurs Marmot"	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseurs de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bélier " suppresseurs Marmot"	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseurs de DEMARCHE HAUT	Robinet pour prélèvement autocontrôle	25/05/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseurs de DEMARCHE HAUT	Robinet pour prélèvement autocontrôle	31/05/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseurs de DEMARCHE HAUT	Robinet pour prélèvement autocontrôle	22/06/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseurs de DEMARCHE HAUT	Satellite	01/08/2012	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	26/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	26/07/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	02/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	10/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	17/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	21/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	29/08/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	02/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	04/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	11/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	17/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	24/10/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	13/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	20/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	22/11/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	19/12/2012	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

## 1.1.52 Réseaux et branchements

### 1.1.52.1 Réseaux

Liste des organes hydrauliques de réseau renouvelés dans l'année :

Désignation	Nombre d'interventions
Intervention sur bouches à clefs	245
Renouvellement de compteurs généraux	8

### 1.1.52.2 Compteurs

Nombre de compteurs renouvelés dans l'année

Diamètre du compteur	Nombre
<= 15 mm	835
20 mm	3
25 mm	0
30 mm	0
40 mm	1
50 mm	0
> 50 mm	0
Total	839

### 1.1.52.3 Interventions sur réseau

Synthèse des interventions pour fuites sur conduites :

Nature	Nombre d'interventions	Dont nb d'interventions suite détérioration par tiers
Fuite / casse sur conduite de réseau AEP	75	0

Synthèse des interventions pour fuites sur branchements :

Nature	Nombre d'interventions	Dont nb d'interventions suite détérioration par tiers
Fuite / casse sur branchement AEP	147	0

Synthèse des interventions d'entretien :

Nature	Nombre d'interventions

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Nature	Nombre d'interventions
Purge de réseau	1
Maneuvre de vannes	27
Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	5
Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	18
Intervention sur bouches à clefs	175

Détail des interventions pour fuites sur conduites :

Commune	Date	Adresse	Diamètre canalisation (mm)	Nature canalisation
SCHOELCHER	20/12/2012	30 Anc Rte de Schoelcher	125	PVC
SCHOELCHER	07/12/2012	Petit Florentin croisée Terrasse de la Mer	110	PVC
SCHOELCHER	26/11/2012	Rue Célestin la Corniche	200	FTE
SCHOELCHER	07/11/2012	Croisée Petit Bois et Percin	50	PVC
SCHOELCHER	26/10/2012	Anse Collât Rn2	100	FTE
SCHOELCHER	25/10/2012	Anse Collât Rn2	100	FTE
SCHOELCHER	05/10/2012	Habitation Case Navire	300	FTE
SCHOELCHER	18/09/2012	Fond Bernier Bord de Mer	125	PVC
SCHOELCHER	04/09/2012	Anse Collât Rn2	100	FTE
SCHOELCHER	25/07/2012	30 Camille Juncker Plateau Fofo	125	PVC
SCHOELCHER	16/07/2012	Chemin du Belvédère Terre ville	50	-PVC

Détail des interventions pour fuites sur branchements :

Commune	Date	Adresse
SCHOELCHER	22/11/2012	11 Albert Célestin Enclos
SCHOELCHER	15/11/2012	52 Rue de la Biguine
SCHOELCHER	07/11/2012	Croisée Petit Bois et Percin
SCHOELCHER	05/11/2012	Impasse du Morne
SCHOELCHER	30/10/2012	35 rue d'Angle bermes
SCHOELCHER	24/10/2012	7 Chemin Petit Bois
SCHOELCHER	22/10/2012	Rue d'Angle bermes (chantier Lanes)
SCHOELCHER	16/10/2012	Devant réservoir quartier Norley
SCHOELCHER	15/10/2012	5 Chemin Petit Bois
SCHOELCHER	25/09/2012	34 Rte de L'enclos
SCHOELCHER	25/09/2012	20 Lotissement les Flamboyants
SCHOELCHER	25/09/2012	Rue d'Angle bermes (chantier Lanes)
SCHOELCHER	19/09/2012	Impasse du Morne
SCHOELCHER	13/09/2012	30 Rue des Soupirs
SCHOELCHER	28/08/2012	Impasse du Morne
SCHOELCHER	28/08/2012	Impasse du Morne
SCHOELCHER	06/08/2012	20 Révérend Père Amal ric
SCHOELCHER	02/08/2012	45 Avenue Anse Madame
SCHOELCHER	01/08/2012	Ruelle Fond Batelière

Commune	Date	Adresse
SCHOELCHER	30/07/2012	Ruelle Fond Batelière
SCHOELCHER	30/07/2012	46 rue Etienne Sicot

Détail des interventions d'entretien :

Commune	Nature	Date	Adresse	Diamètre canalisation (mm)	Nature canalisation
SCHOELCHER	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	26/11/2012	Patio Cluny	100	PVC
SCHOELCHER	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	26/11/2012	Impasse du Morne	50	Galva
SCHOELCHER	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	15/11/2012	Emile Maurice	100	Fonte
SCHOELCHER	Manœuvre de vannes	24/10/2012	Quartier Corniche et Fond Lahaye	60	Fonte
SCHOELCHER	Purge de réseau	09/10/2012	Lotissement Les Poiriers (suite installation nouvelle cana)	110	PVC
SCHOELCHER	Intervention sur bouches à clefs	03/10/2012	26 rues Révérend père Amal ric	110	PVC
SCHOELCHER	Manœuvre de vannes	03/10/2012	13 Rue Kléber Catherine	100	Fonte
SCHOELCHER	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	11/09/2012	Route de terre ville	100	PVC

## TACHES D'EXPLOITATION

1.1.53 Nettoyage et désinfection des réservoirs et des bâches

**PLANNING PREVISIONNEL ANNUEL DE LAVAGE DES RESERVOIRS 2012**

Réservoirs	janv-12	févr-12	mars-12	avr-12	mai-12	juin-12	juil-12	août-12	sept-12	oct-12	nov-12	déc-12
ST JOSEPH POMPAGE												
ST JOSEPH RESERVOIR												
PLATEAU ROY N°1												
PLATEAU ROY N°2												
PLATEAU FOFO N°1												
PLATEAU FOFO N°2												
HILTON N°1												
HILTON N°2												
RAVINE TOUZA HAUT												
RAVINE TOUZA BAS												
FOND ROUSSEAU RESERVOIR												
FOND ROUSSEAU POMPAGE												
CAMPUS												
NORLEY												
LA CROIX N°1												
LA CROIX N°2												
CABRE												
BENEDICTINS POMPAGE												
BENEDICTIN RESERVOIR												
ALMONT												
DEMARCHE BAS												
DEMARCHE HAUT												
DEMARCHE SUPPRESSEUR												
LA COLLINE												

## Travaux de recherche de fuites

Des campagnes de détection de fuite sont organisées sur l'ensemble du secteur de Schœlcher. Les zones concernées pour l'exercice 2012 ont été les suivantes:

- Haut de Terre ville
- Enclos bas
- Anse Colas

Commune	Technique mise en œuvre	Linéaire inspecté (ml/ an)
SCHOELCHER	Recherche de fuite AEP (appareils portables)	2 147.00

## 1.1.54 Etudes et avant-projets

Modélisation hydraulique du réseau de Schœlcher à l'aide du logiciel AQUASOFT de SAUR.

## 1.1.55 Contrôles réglementaires

### 1.1.55.1 Contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des installations électriques, des ballons anti-béliers et des appareils de levage ont été réalisés suivant la réglementation en vigueur.

Les contrôles réglementaires des installations électriques ont été effectués aux dates suivantes :

Station	Date contrôle	Emplacement	Observation
Station pompage de ST JOSEPH	02/10/2012	Armoire électrique commande pompage	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire

La conformité à la réglementation sur la sécurité du personnel pour les installations électriques, les récipients sous pression et les appareils de levage a été vérifiée sur l'ensemble des sites par un organisme agréé. Les remises en conformité nécessaires et à la charge de l'exploitant, suite aux observations transmises, sont détaillées dans le chapitre des interventions réalisées.

## LES TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

Cette année nous avons eu de nombreux chantiers en cours de réalisation sur le territoire de la ville de Schœlcher.

- 1- Réhabilitation du réservoir NORLEY
- 2- Reprise de la distribution de NORLEY
- 3- Reprise de la distribution du Muguet
- 4- Réhabilitation rue Angle bernes
- 5- Construction d'un réservoir au quartier ravine Touza "Darling Carter"

## SUR LES STATIONS

### 1.1.55.2 Travaux réalisés par l'exploitant

Station	Libellé de l'équipement	Date intervention	Opérations réalisées
Réseau Schœlcher	CANALISATION EAU POTABLE	13/11/2012	Travaux ou améliorations faits par l'exploitant
Réseau Schœlcher	CANALISATION EAU POTABLE	23/10/2012	Pompe mise en place, parée pour raccordement électrique.
Réseau Schœlcher	CANALISATION EAU POTABLE	25/10/2012	Travaux ou améliorations faits par l'exploitant
Réseau Schœlcher	CANALISATION EAU POTABLE	26/10/2012	Travaux ou améliorations faits par l'exploitant
Réseau Schœlcher	Canalisations	04/06/2012	Travaux ou améliorations faits par l'exploitant
Réseau Schœlcher	Canalisations	06/06/2012	Travaux ou améliorations faits par l'exploitant
Réseau Schœlcher	Canalisations	15/05/2012	Travaux ou améliorations faits par l'exploitant
Réseau Schœlcher	Canalisations	20/06/2012	Travaux ou améliorations faits par l'exploitant
Réseau Schœlcher	Canalisations	21/06/2012	Travaux ou améliorations faits par l'exploitant
Réseau Schœlcher	Canalisations	23/05/2012	Travaux ou améliorations faits par l'exploitant
Réseau Schœlcher	Canalisations	29/05/2012	Travaux ou améliorations faits par l'exploitant
Réseau Schœlcher	Canalisations	30/03/2012	Travaux ou améliorations faits par l'exploitant
Réseau Schœlcher	Réseau Schœlcher	02/10/2012	Circuit de vidange du réseau redirigé vers canalisation eau pluviale.
Réseau Schœlcher	Réseau Schœlcher	12/07/2012	Pose d'une vanne de sectionnement (lot. Les Bermudes)
Réseau Schœlcher	vidange rue MONTEMAR	11/05/2012	Travaux ou améliorations faits par l'exploitant
Réervoir de FOND ROUSSEAU	Réervoir FOND ROUSSEAU	04/09/2012	Travaux ou améliorations faits par l'exploitant
Station pompage de ST JOSEPH	Pompe de surface verticale 1	13/07/2012	intervention pour vérification du matériel et divers accessoires ainsi que préparation de mise en place des équipements.
Station pompage de ST JOSEPH	Hydro altimétrique	19/10/2012	Travaux ou améliorations faits par l'exploitant

## SUR LE RESEAU

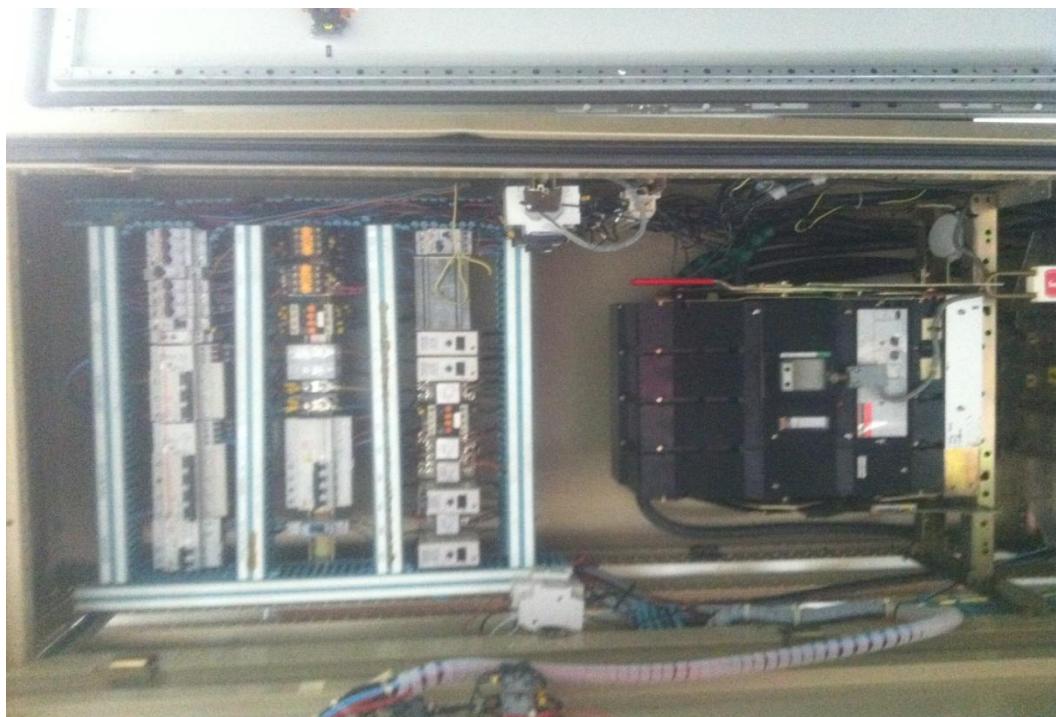
### **Pompe St Joseph avant renouvellement**



**Armoire électrique avant renouvellement**



**Armoire électrique avant renouvellement**



## Opération effectuée à l'aide d'une grue



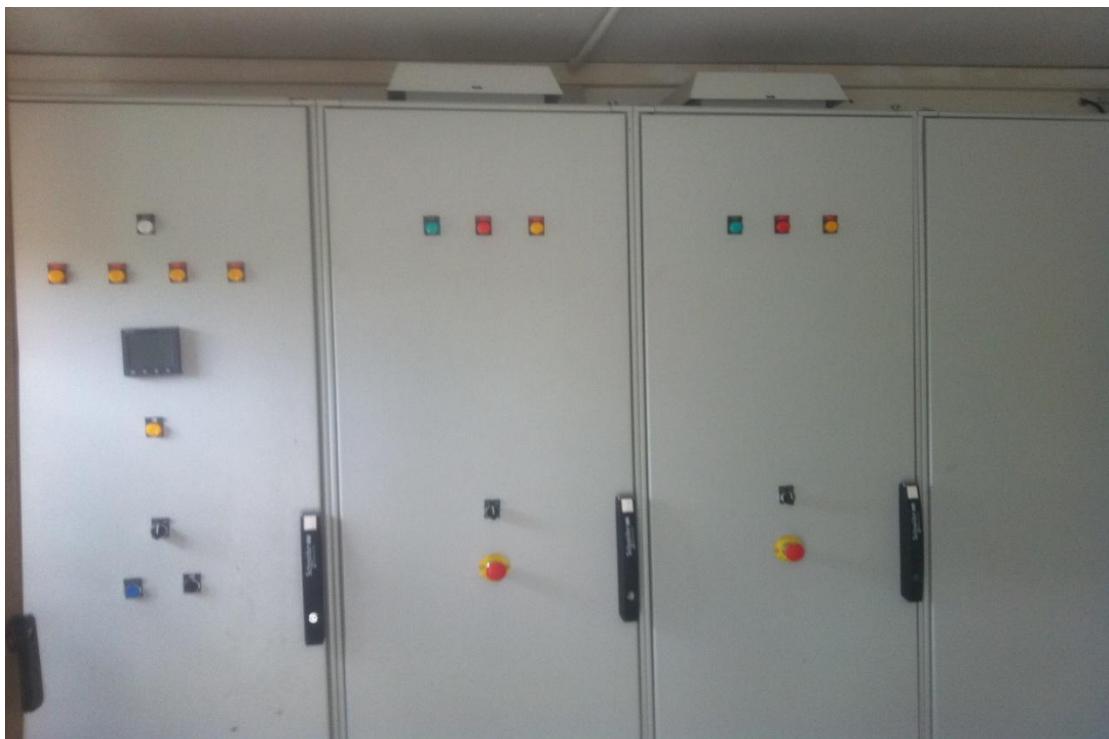
**Mise en place des pompes de 250 m3/H**



## Mise en place des pompes de 250 m3/H



## Nouvelle armoire électrique



**Nouvelle armoire électrique pompage St Joseph**



## Nouvelle pompe St Joseph



**Nouvelle pompe de 250 m3/H**



## COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)

### LE CARE

SMDS COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION ANNEE 2012				
(en application du décret du 14 mars 2005)				
		GESTION DU SERVICE EAU POTABLE		
		Région	LES ANTILLES	
		Centre	SMDS	
		Département	MARTINIQUE	
		Collectivité	SCHOELCHER - AEP	
LIBELLÉ		en Euros	Année 2011	Année 2012
				Ecart en %
<b>PRODUITS</b>		<b>3 117,4</b>	<b>3 306,8</b>	<b>6,1</b>
Exploitation du service		2 639,4	2 641,2	
Collectivités et autres organismes publics		356,0	530,0	
Travaux attribués à titre exclusif		58,7	34,6	
Produits accessoires		63,3	101,0	
<b>CHARGES</b>		<b>3 334,6</b>	<b>3 617,2</b>	<b>8,5</b>
Personnel		862,6	863,5	
Energie électrique		103,5	82,1	
Achats d'eau		848,5	876,9	
Produits de traitement		0,0	0,1	
Analyses		5,7	7,6	
Sous-traitance, matières et fournitures		108,6	130,7	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		54,1	50,5	
Autres dépenses d'exploitation		281,9	329,7	
- Télécommunications, poste et télégestion		29,0	28,0	
- Engins et véhicules		96,3	101,5	
- Informatique		42,9	58,0	
- Assurances		8,1	8,7	
- Locaux		80,7	107,0	
- Divers		24,9	26,5	
Frais de contrôle		0,0	0,0	
Contribution des services centraux et recherche		210,7	205,3	
Collectivités et autres organismes publics		356,0	530,0	
- Part collectivité		38,0	56,0	
- Autres organismes publics		318,0	474,0	
Charges relatives aux renouvellements		374,5	369,1	
- Pour garantie de continuité du service		141,4	127,2	
- Programme contractuel		53,6	55,6	
- Fonds contractuel		179,5	186,3	
Charges relatives aux investissements contractuels			0,0	
- Programme contractuel				
- Fonds contractuel				
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		0,0	0,0	
- Investissements incorporels				
Charges relatives aux compteurs du domaine privé				
Charges relatives aux investissements du domaine privé		77,1	111,7	
Perte sur créances irrécouvrables & contentieux		51,4	60,0	
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>-217,2</b>	<b>-310,4</b>	<b>42,9</b>
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)		0,0	0,0	
<b>RÉSULTAT</b>		<b>-217,2</b>	<b>-310,4</b>	<b>42,9</b>

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles  
y compris redevance domaniale : département, région, état et redevance d'occupation  
du domaine public de la collectivité.

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge  
compris : annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contract

## METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégué de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégué sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégué de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégué de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

### MODALITES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE ANNUEL DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION ET COMPOSANTES DES RUBRIQUES

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

#### 1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

*Exploitation du Service* : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

*Collectivités et autres organismes publics* : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

*Travaux attribués à titre exclusif* : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

*Produits accessoires* : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

#### 2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,

– des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plate forme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.

- *des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :*
  - des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
  - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.
- *des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le déléguétaire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.*

### 3) Commentaire des rubriques de charges

#### 1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

#### 2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

#### 3. Achats d'Eau :

Contrats d'eau : cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

#### 4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

## 5. Analyse :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Déléguétaire dans le cadre de son autocontrôle.

## 6. Sous Traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
  - la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
  - la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
  - les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
  - les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
  - le matériel de sécurité.
  - les consommables divers.

## 7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET).
- La contribution sociale de solidarité.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public.

## 8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats

- NET&GIS, logiciel de cartographie
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
    - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au déléguétaire
    - Les primes dommages ouvrages
    - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu
    - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
  - "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
  - "Divers" : autres charges.

## 9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au déléguétaire.

## 10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

## 11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale.
- les taxes
- les redevances

## 12. Charges relatives aux Renouvellements :

- « Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le déléguétaire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le déléguétaire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul fondé sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du déléguétaire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le déléguétaire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du déléguétaire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

## 13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligation existant au contrat :

- programme contractuel d'investissements
- fonds contractuel d'investissements
- annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le déléguétaire
- investissements incorporels.

Les montants engagés par le déléguétaire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le déléguétaire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

## 14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

## 15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

## 4) **Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

## 5) **Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

## 6) **Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

## SPECIMENS DE FACTURES

### SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-675

#### Vos Contacts :

Accueil : Anse GOURAUD BP 7213  
97274 SCHOELCHER CEDEX  
Lundi au Vendredi 07h30-12h00 et  
Lundi, Jeudi après midi sur RDV

Téléphone : 05 96 61 15 45  
Lundi au Jeudi 07h30-12h30-13h00-16h00 Vendredi 07h30-13h00

Dépannage 24h/24 : 05 96 61 15 45

[www.smds.fr](http://www.smds.fr)

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2012

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*



DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT

\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**EXPLOITATION SMDS -MAITRISE D'OUVRAGE ODYSSI**

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	71,33 €
Consommation TTC	250,05 €
<b>Total facture TTC</b>	<b>321,38 €</b>
	<b>321,38 €</b>

S.M.D.S. S.A.S.U. au capital de 50.000€ RCS FORT DE FRANCE B322078775 Siège Social Zone Artisanale Belle Etoile 97230 STE MARIE TVA Intracommunautaire n° FR 95 542 080 486  
Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès pour les données vous concernant qui ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de facturation et de règlement Pour les besoins du service et l'amélioration de celui-ci nous pouvons enregistrer sur nos bases vos numéros de téléphone (tête blanche uniquement). Vous pouvez refuser cet enregistrement en nous adressant un simple courrier à votre point d'accès client.

**A NE PAS PAYER**

**SPECIMEN**

**A NE PAS PAYER**

# Rapport Annuel du Déléguétaire



BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
SCHOELCHER	373342	015 mm	120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>				120

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
	270,54 € HT	276,23 € TTC						
Distribution de l'eau			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Prime fixe part SMDS			Année 2012				69,86	2,10
Redevance investissement ODYSSI			Année 2012		120	0,0600	7,20	2,10
Consommation part SMDS			Année 2012		120	1,0107	121,28	2,10
Consommation part Achat d'eau SICSM - ODYSSI			Année 2012		120	0,6017	72,20	2,10

Organismes publics	44,22 € HT		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
	44,22 € HT	45,15 € TTC						
Lutte contre la pollution (Office de l'eau)			Année 2012		120	0,2500	30,00	2,10
Participation à la préservation des ressources en eau			Année 2012		120	0,1185	14,22	2,10

<b>Total Facture</b>	<b>321,38 € TTC</b>	HT soumis à TVA : 314,76 €
		TVA sur les débits : 6,62 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

#### ORGANISMES PUBLICS

L'Office De l'Eau est un établissement public départemental qui a pour mission de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

## GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du déléguétaire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du déléguétaire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le déléguétaire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le déléguétaire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le déléguétaire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du déléguétaire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonné : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Déléguétaire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Déléguétaire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Déléguétaire, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Déléguétaire (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon le plus près possible de la production pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Déléguétaire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Déléguétaire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites

- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

**Volume consommé autorisé** : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

**Volume consommé hors VEG** : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

**Volume de pointe** : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

**Volume eau brute** : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

**Volume exporté (ou vendu en gros)** : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

**Volume importé** (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

**Volume produit** : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

**Volume besoin usine** : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

**Volume mis en distribution** : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat. Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

**Volume eau traitée** : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.

## ANNEXES

## DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE

Désignation	Famille de biens	Nombre
Station pompage de ST JOSEPH	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	13
Station pompage de ST JOSEPH	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	13
Station pompage de ST JOSEPH	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station pompage de ST JOSEPH	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	7
Station pompage de ST JOSEPH	E [P] - Pompage-Elévation	2
Station pompage de ST JOSEPH	E [V] - Robinetterie-Régulation	13
Réservoir de ST JOSEPH	E [C] - Aéraulique	1
Réservoir de ST JOSEPH	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	12
Réservoir de ST JOSEPH	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Réservoir de ST JOSEPH	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Réservoir de ST JOSEPH	E [M] - Energie-Motorisation	3
Réservoir de ST JOSEPH	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Réservoir de ST JOSEPH	E [V] - Robinetterie-Régulation	10
Réservoir de ST JOSEPH	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	9
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [V] - Robinetterie-Régulation	12
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [C] - Aéraulique	1
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	18
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	14
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [V] - Robinetterie-Régulation	39
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	6
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [C] - Aéraulique	1
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [V] - Robinetterie-Régulation	3
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Réservoir de CAMPUS	E [C] - Aéraulique	6
Réservoir de CAMPUS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	8
Réservoir de CAMPUS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	1
Réservoir de CAMPUS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Réservoir de CAMPUS	E [M] - Energie-Motorisation	3
Réservoir de CAMPUS	E [V] - Robinetterie-Régulation	11
Réservoir de CAMPUS	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Réservoirs de PLATEAU FOFO	E [C] - Aéraulique	3
Réservoirs de PLATEAU FOFO	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	10
Réservoirs de PLATEAU FOFO	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	11
Réservoirs de PLATEAU FOFO	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Réservoirs de PLATEAU FOFO	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Réservoirs de PLATEAU FOFO	E [V] - Robinetterie-Régulation	24
Réservoirs de PLATEAU FOFO	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	8
Réservoirs de HILTON	E [C] - Aéraulique	1
Réservoirs de HILTON	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Réservoirs de HILTON	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	27
Réservoirs de HILTON	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Réservoirs de HILTON	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Réservoirs de HILTON	E [V] - Robinetterie-Régulation	23
Réservoirs de HILTON	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	8
Réservoirs de PLATEAU ROY	E [C] - Aéraulique	4
Réservoirs de PLATEAU ROY	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	19
Réservoirs de PLATEAU ROY	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	11
Réservoirs de PLATEAU ROY	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Réservoirs de PLATEAU ROY	E [M] - Energie-Motorisation	2
Réservoirs de PLATEAU ROY	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Réservoirs de PLATEAU ROY	E [V] - Robinetterie-Régulation	43
Réservoirs de PLATEAU ROY	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	16
Réservoir de FOND ROUSSEAU	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	11

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Réservoir de FOND ROUSSEAU	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	13
Réservoir de FOND ROUSSEAU	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Réservoir de FOND ROUSSEAU	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	11
Réservoir de FOND ROUSSEAU	E [V] - Robinetterie-Régulation	25
Réservoir de FOND ROUSSEAU	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [C] - Aéraulique	1
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	17
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Réseau Schœlcher	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	1
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [P] - Pompage-Elévation	3
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [V] - Robinetterie-Régulation	9
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Réservoir d'ALMONT	E [C] - Aéraulique	1
Réservoir d'ALMONT	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Réservoir d'ALMONT	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Réservoir d'ALMONT	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Réservoir d'ALMONT	E [M] - Energie-Motorisation	1
Réservoir d'ALMONT	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Réservoir d'ALMONT	E [V] - Robinetterie-Régulation	31
Réservoir d'ALMONT	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	13
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [C] - Aéraulique	1
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	22
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	4
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [P] - Pompage-Elévation	4
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Réservoir de COLLINE	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Réservoir de COLLINE	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Réservoir de COLLINE	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Réservoir de COLLINE	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Réservoir de COLLINE	E [V] - Robinetterie-Régulation	7
Réservoir de COLLINE	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	1
Réservoir de DEMARCHE HAUT	E [C] - Aéraulique	1
Réservoir de DEMARCHE HAUT	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Réservoir de DEMARCHE HAUT	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Réservoir de DEMARCHE HAUT	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	5
Réservoir de DEMARCHE HAUT	E [M] - Energie-Motorisation	3
Réservoir de DEMARCHE HAUT	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Réservoir de DEMARCHE HAUT	E [V] - Robinetterie-Régulation	16
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	E [C] - Aéraulique	1
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	E [P] - Pompage-Elévation	3
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	E [V] - Robinetterie-Régulation	15
Réservoir de LACROIX	E [C] - Aéraulique	1
Réservoir de LACROIX	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Réservoir de LACROIX	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	10
Réservoir de LACROIX	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Réservoir de LACROIX	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	6
Réservoir de LACROIX	E [P] - Pompage-Elévation	4
Réservoir de LACROIX	E [V] - Robinetterie-Régulation	40
Réservoir de LACROIX	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	32
Réservoir de CABRE	E [C] - Aéraulique	2
Réservoir de CABRE	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Réservoir de CABRE	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Réservoir de CABRE	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Réservoir de CABRE	E [M] - Energie-Motorisation	3
Réservoir de CABRE	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Réservoir de CABRE	E [V] - Robinetterie-Régulation	12
Réservoir de CABRE	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	15
Station Pompage de BENEDICTINS	E [C] - Aéraulique	1
Station Pompage de BENEDICTINS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station Pompage de BENEDICTINS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Station Pompage de BENEDICTINS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station Pompage de BENEDICTINS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Station Pompage de BENEDICTINS	E [P] - Pompage-Elévation	2
Station Pompage de BENEDICTINS	E [V] - Robinetterie-Régulation	4
Réservoir de BENEDICTINS	E [C] - Aéraulique	1
Réservoir de BENEDICTINS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Réservoir de BENEDICTINS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Réservoir de BENEDICTINS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Réservoir de BENEDICTINS	E [M] - Energie-Motorisation	2
Réservoir de BENEDICTINS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Réservoir de BENEDICTINS	E [V] - Robinetterie-Régulation	13
Réservoir de BENEDICTINS	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	10
Forage de Fond Lahaye	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	1
COMMUNE DE SCHOELCHER	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Réseau Schoelcher	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	17
Réseau Schoelcher	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	15
Réseau Schoelcher	E [V] - Robinetterie-Régulation	368

## LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

### POINT SUR LES NOUVEAUX TEXTES 2012 SERVICE D'EAU POTABLE

*Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.*

*Cette veille n'a pas pour ambition d'être exhaustive, mais simplement d'attirer votre attention sur les principaux textes qui depuis notre précédent rapport annuel peuvent avoir une influence sur le service ou des incidences contractuelles. A cet effet, votre déléguétaire reste à votre disposition pour toute information et discussion avec vous sur les conditions d'intégration de ceux-ci dans nos obligations.*

*Les textes que nous avons sélectionnés à votre attention sur l'année 2012 sont les suivants.*

### PLANIFICATION

#### Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

- L'article 67 de la loi Warsmann de simplification du droit modifie certains aspects des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). D'une part, les modalités de participation du public, notamment par voie électronique, sont précisées au niveau législatif. D'autre part, les dérogations aux objectifs de qualité et de quantité des eaux fixés par le SDAGE ne peuvent être adoptées qu'après mise à disposition du public pendant une durée minimale de six mois. (**Loi n° 2012-387, 22 mars 2012**)
- Evaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les projets de plan, schéma, programme ou document de planification susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent, à ce titre, faire l'objet d'une évaluation environnementale, soit de manière systématique, soit après un examen au cas par cas par l'autorité administrative de l'Etat désignée à cet effet. Cette autorité peut être le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), le préfet de région, le préfet de département ou le préfet coordonnateur de bassin. Un rapport environnemental est établi, qui rend compte de la démarche d'évaluation, à laquelle le public est par ailleurs associé. (**Décret n° 2012-616 du 2 mai 2012**)
- Une instruction ministérielle définit les thèmes prioritaires d'actions nationales en matière de risques naturels et hydrauliques pour 2012-2013. (**Instruction du 22 février 2012**)

### GESTION DE LA RESSOURCE

#### Nomenclature IOTA

- Modification de diverses dispositions relatives à la nomenclature et à la procédure en matière de police de l'eau. Le Décret a pour objet de modifier la nomenclature IOTA et les procédures d'instruction des autorisations et déclaration. Notamment, il ajoute comme pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation ou de déclaration, le code SIRET du pétitionnaire (ou, à défaut, sa date de naissance). Aussi, il supprime l'obligation d'accompagner le dossier de demande d'autorisation de l'avis émis par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement. Enfin, il limite à 3 mois le délai fixé par le préfet au pétitionnaire

pour compléter, le cas échéant, son dossier de déclaration. (**Décret n° 2012-1268 du 16 novembre 2012**)

## Maîtrise des ressources

- Un décret prolonge d'un an, jusqu'au 31 décembre 2012, la possibilité de recourir, dans les zones de répartition des eaux, à des autorisations saisonnières de prélèvement en eau regroupées entre différents membres d'une même profession. L'exception prévue jusqu'au 31 décembre 2014 pour les zones de répartition des eaux délimitées après le 1er janvier 2009, n'est pas modifiée. (**Décret n° 2012-392, 22 mars 2012**)
- Deux décrets prévoient le contenu et les modalités des programmes d'actions régionaux ainsi que le programme d'action à mettre spécifiquement en œuvre dans les bassins connaissant d'importantes marées vertes sur les plages. (**Décrets n° 2012-676 et 2012-675 du 7 mai 2012**)
- Un arrêté de mai fait suite aux décrets 2012-676 et 2012-675 et précise les conditions de mise en œuvre des différentes actions possibles, telles que la déclaration annuelle des quantités d'azote épandues ou cédées, la limitation du solde du bilan azoté à l'échelle de l'exploitation ou encore l'obligation de traiter ou d'exporter l'azote au-delà d'un certain seuil d'azote produit par les animaux d'élevage. (**Arrêté du 7 mai 2012**)
- Une circulaire modifie et précise la circulaire du 3 janvier 2011 définissant l'articulation entre les différents intervenants qui mettent en œuvre les réseaux de surveillance de l'état quantitatif des eaux souterraines, au vu du retour d'expérience acquis depuis sa mise en application. (**Circulaire du 14 mai 2012**)
- Liste des substances définies à l'article R. 213-48-13 du code de l'environnement relatif à la redevance pour pollutions diffuses. L'annexe de l'arrêté du 22 novembre 2010 est remplacée par l'annexe du présent arrêté. (**Arrêté du 3 octobre 2012**)

## Autorisation temporaire de prélèvement en eau

- La possibilité de recourir à des autorisations temporaires de prélèvement en eau dans les zones de répartition des eaux, en vue de satisfaire à une activité saisonnière, devait s'éteindre le 31 décembre 2011. Le décret prolonge d'un an cette possibilité, soit jusqu'au 31 décembre 2012. Il ne modifie pas, en revanche, les dispositions applicables aux zones de répartition des eaux délimitées après le 1er janvier 2009, pour lesquelles la possibilité de recourir aux autorisations temporaires de prélèvement en eau est maintenue jusqu'au 31 décembre 2014. (**Décret n° 2012-392 du 22 mars 2012**)

## EXPLOITATION DES OUVRAGES

- Conditions de première mise sur le marché des matériaux et objets constitués à base de ciment entrant au contact d'eau destinée à la consommation humaine dans les installations de production, de traitement et de distribution d'eau (NOR : ETSP1205169V) (JO, 24 février 2012). (**Avis du 24 février 2012**)
- Contenu des registres des déchets mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-46 du code de l'environnement. (**Arrêté du 29 février 2012**)
- Conditions de mise sur le marché et de mise en œuvre des modules de filtration membranaire utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine pris en application de l'article R. 1321-50 (I et II) du code de la santé publique (NOR : AFSP1227093A) (JO, 30 juin 2012 ; rect. 11 août 2012) (**Arrêté du 22 juin 2012**)
- De nouvelles substances actives sont inscrites en annexe de l'arrêté du 19 mai 2004 relatif au contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides et à l'autorisation de mise

sur le marché des produits biocides. Par ailleurs, un nouvel arrêté interdit l'utilisation des produits biocides contenant certaines substances actives. (**Arrêtés (x2) du 17 juil. 2012**)

- Conditions de mise sur le marché et d'emploi des réacteurs équipés de lampes à rayonnements ultraviolets utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine pris en application de l'article R. 1321-50 (I et II) du code de la santé publique. (**Avis du 18 octobre 2012 Arrêté du 9 octobre 2012**)

## Travaux et exploitation des réseaux

- La loi invite les collectivités organisatrices des services d'eau et d'assainissement à une gestion patrimoniale des réseaux, en vue notamment de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution. A cet effet, elle oblige à établir un descriptif détaillé des réseaux. Le décret en précise le contenu : le descriptif doit inclure, d'une part, le plan des réseaux mentionnant la localisation des dispositifs généraux de mesure, d'autre part, un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la catégorie de l'ouvrage, des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations. Ce descriptif doit être régulièrement mis à jour. Lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le présent décret, un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée. (**Décret n° 2012-97 du 27 janv. 2012**)
- Un arrêté de février abroge et remplace l'arrêté du 16 novembre 1994 d'application du décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

Il complète les cas d'exemption aux obligations de déclaration préalable aux travaux applicables au maître d'ouvrage (déclaration de projet de travaux - DT) et à l'exécutant des travaux (déclaration d'intention de commencement de travaux - DICT) et définit les formulaires CERFA qui doivent être utilisés pour procéder à ces déclarations.

Il définit les règles de précision des données de localisation fournies par les maîtres d'ouvrage et exécutants de travaux dans leurs déclarations préalables pour l'emprise des travaux prévus et celles fournies par les exploitants de réseaux en réponse à ces déclarations pour la localisation des réseaux.

Il impose aux exploitants de réseaux la mise en œuvre d'un processus d'amélioration continue des données cartographiques de leurs réseaux enterrés en service, reposant notamment sur l'exploitation des résultats des investigations complémentaires effectuées par les maîtres d'ouvrage de travaux.

Il fixe les modalités de mise en œuvre des investigations complémentaires ainsi que les modalités de répartition des coûts qu'elles engendrent entre le maître d'ouvrage et les exploitants de réseaux.

Il encadre les clauses techniques et financières particulières qui doivent être prévues dans les marchés de travaux à proximité des réseaux afin que les exécutants de travaux ne subissent pas de préjudice lié au respect des obligations de la présente réglementation.

Il précise les modalités des relevés topographiques destinés à relever les coordonnées géoréférencées des tracés des réseaux.

Il encadre les techniques employées par l'exécutant lors de travaux effectués à proximité des réseaux.

Enfin, il détermine les modalités d'obtention des autorisations d'intervention à proximité des réseaux sur la base de la vérification des compétences des personnes concernées et les

modalités d'obtention des certifications pour les entreprises effectuant des relevés topographiques des réseaux neufs ou en service.

#### **(Arrêté du 15 février 2012)**

- Un arrêté de juin précise que la norme rendue d'application obligatoire par l'arrêté du 15 février 2012 concernant la préparation et l'exécution de travaux à proximité des réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques de toutes catégories est la norme NF S 70-3, partie 1, homologuée le 27 juin 2012. **(Arrêté du 28 juin 2012)**
- Un décret d'août précise le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 qui encadre la préparation et l'exécution des travaux effectués à proximité des réseaux de transport et de distribution. Le but est de réduire les dommages causés à ces réseaux lors de travaux réalisés dans leur voisinage et de prévenir les conséquences néfastes pour la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la continuité du service.

Pour tenir compte des expérimentations menées, ce décret modificatif précise que les exploitants de réseaux de faible dimension sont exemptés du versement de la redevance de financement du guichet unique recensant les réseaux. De même, la mise en œuvre des mesures préparatoires à l'engagement d'un chantier de travaux est simplifiée lorsque la cartographie des réseaux en service est de précision insuffisante. **(Décret n° 2012-970 du 20 août 2012)**

- Un arrêté de septembre fixe le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-5 du code de l'environnement. Il a pour objet de fixer pour l'année 2012, le barème hors taxes des redevances instituées par l'article L. 554-5 du code de l'environnement pour financer le télé service [www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr) référençant les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers. **(Arrêté du 03 septembre 2012)**
- Analyse de la régularité des déclarations préalables aux travaux dans les premières semaines de la mise en application de la réforme anti-endommagement (NOR : DEVP1232573V) (min. écologie no 2012/16, 10 septembre 2012) **(Avis du 10 septembre 2012)**

## **SURVEILLANCE**

### **Prélèvement des eaux destinées à la consommation humaine**

- Mise en œuvre de l'arrêté du 23 novembre 2011 fixant le tarif des prélèvements des eaux destinées à la consommation humaine, des eaux minérales naturelles, des piscines et des eaux de baignade (NOR : ETSP1206498J) (BO Santé no 4, 15 mai 2012) **(Instruction DGS/EA4 no 2012-98 du 29 février 2012)**
- Une nouvelle circulaire modifie et précise la circulaire du 3 janvier 2011 définissant l'articulation entre les différents intervenants qui mettent en œuvre les réseaux de surveillance de l'état quantitatif des eaux souterraines, au vu du retour d'expérience acquis depuis sa mise en application. **(Circulaire du 14 mai 2012)**

### **Contrôle sanitaire des eaux**

- Repérage des canalisations en polychlorure de vinyle susceptibles de contenir du chlorure de vinyle monomère résiduel risquant de migrer vers l'eau destinée à la consommation humaine et à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour le chlorure de vinyle monomère en application des articles R. 1321-26 à R. 1321-36 du code de la santé publique (NOR : AFSP1237271J) (Instruction no DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012)

## **GESTION DU SERVICE**

L'article L. 2224-12-4 du code général des collectivités territoriales prévoit que le service d'eau informe l'abonné en cas d'augmentation anormale de sa consommation. Dans le cas où cette augmentation est due à une fuite de canalisation, le montant de la facture d'eau est plafonné, à condition que l'abonné ait fait réparer la fuite.

Le décret précise que ne sont prises en compte, à ce titre, que les fuites de canalisation d'eau potable après le compteur, à l'exclusion des fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage. Il précise l'étendue de l'obligation d'information de l'abonné qui incombe au service de distribution d'eau ainsi que la nature des justificatifs à produire par l'abonné pour bénéficier d'un plafonnement de la facture d'eau, le service pouvant procéder au contrôle de ces justificatifs.

Le décret fixe le principe selon lequel, en cas de fuite d'eau sur canalisation après compteur, le volume d'eau imputable à la fuite n'entre pas dans le calcul de la redevance d'assainissement. Il fixe les modalités selon lesquelles ce volume est estimé.

Il entre en vigueur le 1er juillet 2013, mais les factures établies à compter du 27 septembre 2012 peuvent donner lieu à une demande de plafonnement en cas de fuite de canalisation après compteur (sur justificatif). (**Décret 2012-1078 du 24 septembre 2012**)

## SANTE – SECURITE AU TRAVAIL

### REGLEMENTATION SPECIFIQUE EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT TEXTE 2012

**Arrêté du 22 décembre 2011 relatif aux critères de compétence des personnes chargées d'effectuer les vérifications périodiques des installations électriques et de mettre en œuvre les processus de vérification des installations électriques temporaires (JO 27 janvier 2012)**

**Décret n°2012-136 du 30 janvier 2012 relatif à la fiche prévue à l'article L. 4121-3-1 du Code du travail (JO 31 janvier 2012).**

**Arrêté du 30 janvier 2012 relatif au modèle de fiche prévue à l'article L. 4121-3-1 du Code du travail (JO 31 janvier 2012).**

**Décret n°2012-134 du 30 janvier 2012 tirant les conséquences de la création de la fiche prévue à l'article L. 4121-3-1 du Code du travail (JO 31 janvier 2012).**

**Décret n°2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail (JO 31 janvier 2012).**

**Arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution (JO 22 février 2012).**

**Arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante (JO 7 mars 2012).**

**Décret n° 2012-284 du 28 février 2012 relatif à la possession obligatoire d'un éthylotest par le conducteur d'un véhicule terrestre à moteur (JO 1<sup>er</sup> mars 2012).**

**Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante (JO 5 mai 2012).**

**Décret n°2012-746 du 9 mai 2012 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes pour certains agents chimiques (JO 10 mai 2012).**

**Arrêté du 9 mai 2012 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques (JO 10 mai 2012).**

**Instruction interministérielle n° DGS/DUS/DS SCGC/DGT/DGCS/DGOS/2012/197 du 9 mai 2012 relative aux nouvelles dispositions contenues dans la version 2012 du plan national canicule et à l'organisation de la permanence des soins propre à la période estivale.**

**Décret n° 2012-674 du 7 mai 2012 relatif à l'entretien et au contrôle technique des ascenseurs (JO 8 mai 2012)**

**Arrêté du 19 avril 2012 relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs (JO 2 mai 2012)**

**Arrêté du 20 avril 2012 relatif au dossier technique des installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs (JO 2 mai 2012)**

**Arrêté du 30 avril 2012 relatif au contenu de l'imprimé utilisable pour la vérification de certaines installations électriques temporaires, aux modifications de l'arrêté relatif aux modalités d'accréditation des organismes chargés des vérifications initiales d'installations électriques et sur demande de l'inspection et de l'arrêté relatif aux critères de compétences des personnes chargées d'effectuer les vérifications périodiques des installations électriques (JO 10 mai 2012)**

**Arrêté du 26 avril 2012 relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ainsi que les modalités recommandées pour leur exécution (JO 5 mai 2012)**

**Circulaire CIR-11-2012 du 10 avril 2012 relative à la surveillance post-professionnelle des salariées ayant été exposés à des agents ou procédés cancérogènes.**

**Arrêté du 28 juin 2012 pris en application de l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution (JO 8 juillet 2012)**

**Loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel (JO 7 août 2012)**

**Arrêté du 14 août 2012 relatif aux conditions de mesure des niveaux d'empoussièrement, aux conditions de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle aux fibres d'amiante et aux conditions d'accréditation des organismes procédant à ces mesures (JO 23 août 2012)**

**Avis n° 2012-16 du 10 septembre 2012 relatif à l'analyse de la régularité des déclarations préalables aux travaux dans les premières semaines de la mise en application de la réforme anti-endommagement.**

**CIRCULAIRE DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques**

**Arrêté du 12 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD ») JO 20 décembre 2012**

**Arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative de « dossier technique amiante » (JO 30 décembre 2012)**

**Arrêté du 26 décembre 2012 relatif à la formation des coordonnateurs SPS et des formateurs de coordonnateurs (JO 30 décembre 2012)**

**Recommandation CNAMTS R 472 : Mise en œuvre du dispositif CATEC – Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement**

**Décret n° 2011-1475 du 9 novembre 2011 portant diverses mesures réglementaires de transposition de la directive 2006/126/CE relative au permis de conduire (JO 10 novembre 2011)**